

Reports/Studies
Rapports/Études



Fundação Cuidar o Futuro

Division for the Study
of Development

Division de l'étude du
développement

Unesco, Paris



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

INCIDENCES DE L'UTILISATION DES LANGUES NATIONALES
SUR LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS PARTICIPATIVES

par

Fundação Cuidar o Futuro

Prof. Iba Der THIAM

Directeur de l'Ecole Normale Supérieure

Dakar
(Sénégal)

SS-83/WS/12

Janvier 1983

Les vues exprimées dans ce document, le choix des faits présentés et les jugements portés sur ces faits n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Unesco.



TABLE DES MATIERES

	page
- Résumé	
- Introduction	
- Les institutions participatives	1
- Les langues nationales	7
- Bilan de l'alphabétisation au Sénégal	10
- Conclusion	50
- Bibliographie	52

Fundação Cuidar o Futuro



Thème de l'étude : "Les incidences de l'utilisation des langues nationales sur la mise en place et le fonctionnement des institutions participatives : (écoles, coopératives, centres de protection, sanitaire, communes, etc.) dans la perspective du développement endogène". -

L'étude se basera sur des problèmes, des données et des expériences en Afrique et au Sénégal, avec quelques propositions en vue d'une meilleure réalisation des objectifs visés.

RESUME

1. Les institutions de participation se sont multipliées en Afrique depuis les années 60. Elles visaient toutes à asseoir l'indépendance économique des nations récemment émancipées du joug colonial. Ces institutions sont généralement des créations autoritaires de Chefs d'Etat, souvent intellectuels, persuadés de la prédisposition des peuples africains au socialisme, compte-tenu de la vitalité des valeurs de solidarité et des traditions communautaires fortement ancrées dans le peuple. D'où la multiplication des initiatives ou des réformes pour asseoir une politique de développement endogène. Parmi les créations les plus connues en Afrique, signalons :

- les Ujama en Tanzanie,
- les communautés rurales, les coopératives au Sénégal
- les écoles,
- les centres de protection sanitaire,
- les communes urbaines.

En particulier des lois-cadres sont multipliées au Sénégal (administration territoriale, domaine national, orientation de l'éducation nationale, coopératives) pour rendre plus opérationnelles ces nouvelles créations.

Mais à l'usage, les structures de participation se sont avérées peu performantes et inadaptées:

- inadaptation de l'école officielle, héritière de l'école coloniale aux besoins d'éducation du pays, aux objectifs de développement et au milieu ambiant ;
- inadaptation des coopératives, voire leur échec : la centralisation outrancière des structures d'encadrement, détruit l'esprit coopératif et démobilise les paysans vis-à-vis des coopératives. Au lieu d'être responsabilisés les coopératives deviennent de plus en plus des assistées sans aucune participation aux projets ;
- manque d'intégration des projets de développement locaux au plan général de développement ;
- confiscation des institutions par ceux qui étaient appelés à les servir ;

.../...



- absence de participation des populations aggravée par l'analphabétisme des masses ;

Un des exemples d'échecs les plus retentissants est donné par les Ujama tanzaniens et les coopératives sénégalaises.

2. L'inadaptation des structures de participation sont renforcées par la marginalisation des langues nationales, parlées par les masses, mais non par les cadres, les enseignants, les magistrats et les gens de justice. De la sorte, la plupart des pays continuent à vivre sur le sillage colonial ; bon nombre de ces pays n'ont aucune politique linguistique nationale, car les dirigeants eux-mêmes ne croient pas aux possibilités de développement des langues nationales africaines. Et pourtant, des efforts notables sont faits dans ce domaine par les linguistes, par des particuliers encouragés par l'Unesco :

- transcription des langues nationales,
- harmonisation des transcriptions pour certaines langues parlées dans différents pays,
- règles de découpage des mots,
- grammaires plus ou moins élaborées,
- dictionnaires et lexiques,
- autres instruments didactiques.

Début de l'utilisation des langues nationales dans l'éducation formelle ou informelle, surtout dans l'enseignement primaire en Guinée en Tanzanie, au Niger.

Dans bien des cas, malgré les résultats encourageants obtenus, cette utilisation a fait peu de progrès.

Cependant de nouvelles perspectives s'ouvrent à l'utilisation des langues nationales. Elle apparaît de plus en plus, comme le seul moyen de vaincre l'analphabétisme, et de redynamiser les structures de participation qui étaient désaffectées par les populations en enracinant les peuples dans leurs propres cultures et leurs valeurs fondamentales, l'utilisation des langues nationales les rendra plus conscients des problèmes qu'ils affrontent et de la nécessité de les résoudre. Les langues nationales y trouveront leur compte, s'enrichissant en s'ouvrant au monde extérieur, car elles ne sauront être sauvées que par les peuples qui les parlent dans le cadre de leurs activités fondamentales.

Dans l'état actuel des choses, il est urgent de redynamiser les institutions de participation par :

- l'alphabétisation fonctionnelle, dans le cadre des projets de développement économique et social, des fonctions et prérogatives d'animateurs des institutions. En formant les conseillers ruraux, les responsables des coopératives, les cadres administratifs et techniques, les institutions, en les initiant aux langues nationales, on en ferait les agents obligateurs et actifs de l'alphabétisation de masse

Par l'utilisation des langues nationales comme langues de travail, ils entraîneraient dans leur sillage la réforme de l'enseignement traditionnel qui sera obligé de s'adapter ou de périr. Donc l'alphabétisation fonctionnelle peut donc imposer son rythme à l'enseignement traditionnel.

L'alphabétisation dans les langues nationales ainsi généralisée obligerait à la création d'une littérature nationale destinée à fortifier les acquis.

Découlera de tout cela, un meilleur fonctionnement des institutions de participation par :

- la conscientisation des masses,
- leur responsabilisation,
- leur participation effective à la vie de la communauté nationale, à partir de la base,
- le conseil rural,
- la coopérative villageoise, de quartier ou de la communauté rurale,
- l'assemblée générale des coopérateurs,
- l'identification des besoins globaux de la communauté rurale,
- définition, élaboration, exécution des projets locaux,
- contrôle des tâches réalisées et de la gestion des responsables locaux.

Fundação Cuidar o Futuro



3. Propositions et conclusion

- Former les maîtres destinés non seulement à enseigner les langues nationales comme matières d'enseignement mais aussi comme support et véhicule de l'enseignement, au niveau primaire d'abord, du secondaire et du supérieur ensuite ;

- l'initiation de tous les cadres de l'administration centrale, régionale et locale à la transcription des langues nationales pour les amener à s'en servir comme un instrument de travail ;

- l'utilisation obligatoire des langues nationales dans tous les secteurs de la vie nationale à la place des langues étrangères : postes, santé, justice, état-civil, enseignement, service fiscal, etc. Tous les fonctionnaires, à tous les niveaux doivent rédiger les documents de travail en langues nationales pour se rapprocher des administrés ;

- la rédaction en langues nationales de tous les documents de travail à l'intention des coopératives, des communes et des communautés rurales pour permettre au plus grand nombre d'appréhender directement les problèmes qui les concernent ;

- l'utilisation des langues nationales par toutes sociétés d'intervention économique régionale dans leurs relations avec les paysans ;

- l'association de tous les intéressés à tous les projets de développement : depuis l'identification des besoins jusqu'à l'exécution et le contrôle des projets ;

- la généralisation de l'alphabétisation des adultes dans les langues nationales ;

- la réforme de l'enseignement compte-tenu des besoins d'éducation des populations qui devraient être associées étroitement à cette réforme ;

- la réforme des institutions de participation dans le but d'une plus grande responsabilisation des populations alphabétisées ;

- orienter ces structures de participation en intégrant à ses finalités la formation des hommes pour les rendre plus conscients du caractère irremplaçable de leur présence au coeur des actions qui visent à leur mieux être ;

C'est ainsi que l'utilisation des langues nationales redynamiserait les institutions de participation et favoriserait les réformes indispensables à la réalisation d'un développement endogène.

Par ailleurs, les langues nationales s'enrichiraient dans la mesure où elles sont obligées de s'adapter à la modernité, au progrès économique et technologique.

Fundação Cuidar o Futuro



INTRODUCTION

Dans la plupart des pays africains, les institutions de participation sont des créations récentes. Bon nombre d'entre elles sont des créations autoritaires qui ne cadrent pas toujours avec les structures traditionnelles de concertation et de participation. Les langues nationales sont pratiquées à une échelle plus ou moins large ; elles précèdent la mise en place des structures de participation qui pour la plupart sont conçues en dehors d'elles et même souvent contre elles.

La mise en place et le fonctionnement des institutions de participation peuvent-ils être viables sans l'utilisation des langues nationales ? Les langues nationales peuvent-elles être valorisées en dehors des structures de concertation et de participation au plan national, régional et local ? Quelle influence l'utilisation des langues nationales peut-elle exercer sur la mise en place ou le fonctionnement des institutions de participation ? Quelle incidence ces dernières peuvent-elles avoir sur les langues nationales ? Entre la mise en place des institutions de participation et l'utilisation des langues nationales peut-on établir un ordre de priorité ?

C'est autour de ces problèmes que va s'articuler l'étude qui nous est proposée à savoir : "Les incidences de l'utilisation des langues nationales sur la mise en place et le fonctionnement des institutions participatives (coopératives, écoles, centres de protection sanitaire, communes, etc.) dans la perspective du développement endogène."

La présente étude s'inscrit dans le cadre de l'Objectif 3.2 du Plan à moyen terme (1977-1982) de l'Unesco qui s'intitule comme suit : "Etudes des conditions socio-culturelles, des systèmes de valeurs, des motivations et des modalités de participation des population pouvant favoriser des processus de développement endogène et diversifié, répondant aux réalités et aux besoins des différentes sociétés", Thème 0.2 "Participation des populations au développement".



LES INSTITUTIONS PARTICIPATIVES.

Signalons dès le départ que le développement endogène implique la participation entière des populations concernées à l'effort du développement depuis l'identification et la définition des projets jusqu'à leur exécution. Ce développement endogène, exigeant une participation de la base au sommet, intègre nécessairement les problèmes culturels et éducationnels ; c'est l'intégration des valeurs culturelles qui rendent ce développement harmonieux, collant étroitement à l'environnement socio-culturel, en évitant de faire du développement-productivisme qui maintient les populations dans la dépendance, ce qui est le contraire de l'objectif visé. Le développement endogène qui doit viser à consolider l'indépendance nationale à tous les niveaux, par la satisfaction des besoins essentiels des populations, exige que tous, sans exception, participent au développement économique, social et culturel.

C'est dans la perspective de ce développement endogène que nous examinerons les institutions de participation. Les institutions de participation sont de deux sortes : il y a les institutions traditionnelles informelles que l'on rencontre à la base au niveau de la communauté villageoise (comme les classes d'âge, féminines ou masculines). C'est la manifestation d'une démocratie à la base, un regroupement horizontal basé sur l'âge et non sur la naissance ou la fortune. Ces classes d'âge regroupent les personnes qui ont à peu près le même âge à 2 à 3 ans près. Ayant le même âge, ils se choisissent démocratiquement leur chef, leur leader qu'ils peuvent déposer. Ce chef ne leur était jamais imposé, même s'il arrivait qu'il fût choisi parmi les membres des familles qui exercent traditionnellement le pouvoir. On choisissait à ce chef un adjoint tout aussi démocratiquement élu, non par vote mais par consensus. Le choix portait souvent sur celui qui s'imposait à tous par ses qualités de courage, de travail et d'abnégation. Ces classes d'âge sont de véritables classes au sens pédagogique du terme. Ils vivent dans leurs foyers respectifs, vont cultiver pour leurs parents, fréquentent l'école coranique (pour les musulmans) ; organisent des jeux toujours collectifs pendant les nuits ; ont leur case commune où ils peuvent passer la nuit ; mais le lieu de rencontre c'est la place du village. Ils jouent en relation avec la classe des aînés ou celle des cadets. Les relations entre les membres des mêmes classes d'âge sont régulières, quotidiennes, ils mangent même ensemble, ils vont en groupe de maison en maison, manger le plat des différents camarades. Aucune discrimination, aucune ségrégation dans ce type de classes d'âge. Ils organisent après les cultures et les récoltes des séances de luttes dans le cadre du village auxquelles peuvent participer les jeunes des villages voisins ; ils répondent aux séances de luttes organisées par les jeunes de leur âge dans les villages voisins. Certaines séances de luttes, surtout après les récoltes, ou pendant les jours fériés du calendrier agricole regroupent tous les villages de la région. Des jeunes peuvent venir de plusieurs dizaines de kilomètres. Ceux qui arrivent sont à la charge de leurs camarades du village organisateur au plan de l'hébergement et de la nourriture. De connaissances solides se nouent entre les classes d'âge correspondantes des différents villages. Les classes d'âge féminines coexistent avec les classes d'âge masculines, et chaque classe d'âge masculine a un répondant de classe d'âge féminine. Les manifestations des unes sont épaulées par les autres. C'est ainsi que lorsqu'une classe d'âge masculine entreprend un travail collectif au profit d'un membre de la collectivité villageoise (fabrication et montage d'un toit de case, désherbage d'un champ), la



classe d'âge féminine correspondante lui prépare à manger et porte le repas sur le lieu même du travail. Le mariage d'un des membres d'une classe d'âge est l'affaire de tous les membres de cette classe ; ce sont les camarades du marié qui organisent les cérémonies et exécutent certaines charges ; exécuter une journée de travail sur le champ futur du beau père pendant la période des fiançailles, participation à la construction de la case du futur marié ; ils sont concernés par toutes les prestations que doit leur camarade d'âge ; ce sont eux qui en discutent les modalités et veillent à leur exécution. Ils sont chargés du transfert de la femme de la maison paternelle à la maison conjugale. Ils sont en relation avec la classe d'âge de la jeune mariée. Ces classes d'âge ont d'autres fonctions : entraide entre les différents membres et solidarité effective dans la vie ; cette solidarité est renforcée par les initiations qui ont lieu avec la circoncision, et par la retraite qui dure près de 6 semaines ou davantage des jeunes circoncis, sous la direction des conseillers. Cette cérémonie marque le passage de l'adolescence à l'âge adulte. Tout travail collectif requiert la participation de tel ou tel groupe d'âge (construction d'une case, confection d'un toit, enterrement des morts). En cas de sinistre, la solidarité joue en plein dans le cadre des classes d'âge : le sinistré est assisté matériellement et moralement par ses camarades d'âge ; lorsqu'un membre de la classe meurt, on vient en aide à ses parents éplorés en cultivant leur champ, en reconstruisant leur maison, etc... Il arrive qu'un sociétaire d'une classe d'âge soit ramené dans le droit chemin lorsqu'il s'égare : un jeune homme qui refuse de cultiver pour ses parents est souvent conduit par ses camarades en brousse et corrigé de façon exemplaire. Les jeunes filles de la classe d'âge correspondante composent des chants pour jeter l'opprobre sur tel ou tel mauvais fils, qualifié de fainéant ou de couard, tandis que d'autres chants exaltent les mérites des plus valeureux, des meilleurs cultivateurs, des plus braves, etc... Il y va donc de la réputation du délinquant qui est obligé de s'amender ou de s'exiler. Le déshonneur qui pèse sur lui compromet sa vie sentimentale : aucune femme ne voudra de lui comme mari. Le sens aigu de l'honneur le ramène souvent dans le giron du groupe social. Tout le monde sans exception est intégré à une classe d'âge. La solidarité, la camaraderie, une complicité réelle relie les membres d'une même classe d'âge. Pour les plus jeunes, cette solidarité peut se concrétiser par la mise en valeur d'un champ collectif.

Ce type d'organisation d'institutions de participation tend à se relâcher en raison de la précocité du départ des jeunes lié à l'introduction de l'économie monétaire, du désenclavement et de la crise des campagnes consécutive à l'assèchement continu du climat. Mais il reste que cette structure de participation est essentielle pour qui veut faire une alphabétisation de masse, une alphabétisation fonctionnelle. La meilleure unité d'alphabétisation est celle de la classe d'âge. Les plus jeunes seraient intégrés à l'éducation formelle, et les plus âgés à l'éducation informelle. Tout programme d'alphabétisation et d'animation et toute structuration en vue d'une participation responsable devrait en tenir compte dans les campagnes au moins. C'est dans cette perspective sans doute que "la réunion de Dakar (organisée par l'Unesco en déc. 1979) sur les possibilités d'institutionnaliser la participation des populations dans le développement en tenant compte des contextes socio-politiques, économiques et culturels a pu juger nécessaire de "réinvestir les logiques communautaires traditionnelles dans le processus de développement et de modernisation qui s'ouvrirait à une réelle participation culturellement intégrée".



Au Sénégal, les institutions formelles de participation sont l'objet de la loi 72.02 du 1er Février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale. Aux termes de cette loi, l'ensemble du territoire de la République est divisé en huit régions. Chaque région est divisé en départements à l'exception de la région du Cap-Vert subdivisée en circonscriptions urbaines, en communes et en arrondissements ; chaque arrondissement comprend un certain nombre de communautés rurales, soit 256 pour l'ensemble du Sénégal. "La communauté rurale comprend un certain nombre de villages appartenant au même terroir constitue l'échelon de participation des populations". Le village, enfin, "constitué par la réunion de plusieurs carrés en une seule agglomération, est la cellule administrative de base". Les institutions de participation au niveau de la région dirigée par un gouverneur, assisté de deux adjoints sont le conseil régional, le comité régional de développement (CRD) et divers comités consultatifs au niveau de sa circonscription. Tous les ministères sont représentés au niveau de la région par des inspections régionales. Au niveau du département, le Président de la République est représenté par le préfet, assisté d'un adjoint qui préside le Comité départemental de développement (CDD), coordonne l'activité de tous les services civils de la préfecture, contrôle la gestion des crédits mis à sa disposition, veille à l'exécution des lois et règlements. L'adjoint du préfet est chargé, en relation avec les chefs des services de la préfecture, de l'élaboration et de la détermination des objectifs locaux de développement, et de la mise en oeuvre des plans de développement adoptés par le gouvernement de la République.

Au niveau de l'arrondissement, le sous-préfet est chargé de l'exécution des lois et règlements. Il exerce son autorité sur l'ensemble des agents civils et des fonctionnaires de sa circonscription. Il est officier d'Etat civil, il doit veiller au bon fonctionnement des Centres secondaires d'Etat Civil.

L'innovation majeure est par rapport à la période coloniale la création de la communauté rurale. C'est une collectivité rurale, au sein de laquelle se fait effectivement la participation des populations à la vie du pays et à l'identification de leurs besoins en matière de développement. Elle est dotée d'un Conseil composé des représentants élus des populations et des représentants des groupements coopératifs résidant dans la communauté. Il est dirigé par un président élu qui est le représentant du sous-préfet (1).

A la tête du village premier échelon de la pyramide administrative, il y a le chef de village nommé par arrêté du préfet après consultation des chefs de carrés. Chargé d'appliquer lois, règlements et décisions des autorités administratives, il est l'intermédiaire entre les autorités politiques et administratives et les populations de son village. Il règle les différends, assure l'ordre et l'harmonie sociale et exerce les fonctions de porte-parole de sa communauté. Il tient le registre d'état-civil, et représente l'administration auprès de sa communauté.

.../...

(1) Iba Der Thiam ; L'Education civique classe de 5e, NEA, 1981, et Loi 72.02 du 2/2/1982 in J.O.S. du 19/2/1972, p. 252.



La communauté rurale, créée par décret après avis du CDD regroupe un certain nombre de villages du même terroir, possèdent des intérêts communs, ces villages doivent être en mesure de trouver les ressources nécessaires à leur développement. Le Conseil rural est dirigé par son président. Le nombre des membres du Conseil rural varie de 12 à 21 selon l'importance de la communauté. La communauté bénéficie de l'autonomie financière et de la personnalité morale. Le Conseil rural permet la participation des populations de la communauté aux affaires de l'Etat et au développement de leur collectivité. C'est le Conseil rural qui gère les terres, décide de l'assiette de la taxe rurale et de l'utilisation des fonds collectés, établit les programmes prioritaires de développement. Aidé par les agents de l'Etat, le Conseil rural rapproche les administrateurs et les administrés, les gouvernants et les gouvernés ; il renvoie l'initiative à la base et constitue le cadre privilégié d'une démocratie populaire réelle et effective. Le Conseil rural est doté d'un pouvoir de décision et de contrôle et vérifie la gestion du sous-préfet. Le Conseil est composé pour 2/3 de membres élus au suffrage universel direct et pour 1/3 par l'assemblée générale des coopératives siégeant dans la communauté. L'élément démocratique l'emporte dans tous les cas ; des mesures sont prises pour en exclure les étrangers, les militaires en service, les fonctionnaires et agents de l'Etat, les entrepreneurs ou concessionnaires qui se trouvent dans une situation d'intérêt vis-à-vis de la communauté rurale, c'est-à-dire tous ceux qui d'une façon ou d'une autre peuvent fausser le jeu démocratique et satelliser l'institution à des intérêts personnels. La gratuité des fonctions du Président du Conseil rural et des Conseillers ruraux, et la publicité des débats dans les sessions, contribuent à la transparence de l'institution.

Le Conseil a des attributions très larges :

- droit d'usage pouvant s'exercer à l'intérieur du terroir, gestion des terres du domaine national ;
- projets d'aménagement, de lotissements et d'équipements de périmètres affectés à l'habitation ;
- création ou suppression des foires et marchés ;
- budget de la communauté ;
- projet d'investissement humain ;
- propreté et aménagement des villages de la communauté ;
- quitus au sous-préfet pour sa gestion.

Le Président du Conseil rural est choisi parmi les membres du Conseil et est élu au suffrage universel direct. Les Présidents des coopératives, les non-ruraux et le chef de village ne sont pas éligibles. Le Président est chargé de l'administration de la collectivité : publication et exécution des lois et règlements. Il a autorité sur les chefs de village de la collectivité. Il est Officier de l'Etat civil. Il est secondé dans sa tâche par le Vice-président.

Dans son action, le Conseil rural est secondé par les centres d'expansion rurale (CER) qui fonctionnent sous l'autorité du sous-préfet. C'est une équipe de techniciens qui coordonne au niveau de l'arrondissement les actions des différents ministères. Il étudie les projets de développement économique et la réalisation des équipements sociaux :



- participation à l'élaboration du Plan de développement au niveau des collectivités locales ;
- soutien aux communautés rurales et aux coopératives pour participer à la préparation et à l'exécution des programmes locaux de développement ;
- tâche d'éducation, de promotion, de vulgarisation des techniques agricoles et d'assainissement.

Le CER est composé d'un représentant de chaque ministère intéressé (santé, développement rural, hydraulique, urbanisme, éducation nationale, intérieur et coopération, promotion humaine, etc...). Il représente sous l'autorité du sous-préfet, l'administration, tandis que les élus locaux et les représentants des coopératives défendent l'intérêt des populations.

Le troisième type d'institutions formelles de participation est constitué par les coopératives, regroupant des individus qui mettent en commun leurs intérêts économiques. Les coopérateurs sont donc unis par des intérêts communs qui regroupent des intérêts particuliers. Il y a des coopératives de producteurs comme les commerçants locaux rurales et urbaines. La direction est en général confiée à un Président élu par l'ensemble des coopérateurs. Il est responsable de la gestion de l'entreprise et il y est aidé par un comité. En fin d'exercice la coopérative dresse le bilan et donne à chacun la part des bénéfices réalisés, en fonction de sa participation à l'entreprise. Les gestionnaires sont responsables devant les adhérents. Il peut exister une ou plusieurs coopératives dans un village selon son importance. L'organisation des coopératives permet aux coopérateurs de se passer des intermédiaires qui, en général, prennent des bénéfices abusifs entre les producteurs et les consommateurs. La direction de la coopération guide et coordonne l'action des coopératives agricoles à l'échelle nationale. Elle a permis l'élimination des grandes maisons commerciales de la traite des principaux produits agricoles.

La coopérative a un rôle commercial :

- regroupe dans chaque village la production (arachide, mil, riz) livrée à des transformateurs qui se chargent de la commercialisation ;
- achat et distribution aux agriculteurs des semences, engrais et matériel agricole. Les agriculteurs peuvent bénéficier de prêt ;
- amélioration du rendement par l'éducation et la formation des agriculteurs.

Au niveau du département le CCD et le Conseil départemental sont aussi des institutions de participation, comprenant en outre les représentants des organismes d'intervention représentés dans le département. Le Conseil départemental est une assemblée formée pour 1/3 des membres désignés par les groupements à caractère économique et social (syndicats, mouvements de jeunesse, de femmes, d'hommes d'affaires), pour les 2/3 des représentants élus des communes à raison de 2 conseillers par commune. Les conseillers d'arrondissement désignent deux des leurs au conseil départemental. Le Président du Conseil départemental est élu et la fonction de conseiller est gratuite. Le préfet est commissaire du gouvernement. Instance de décision et de conseil, il fixe chaque année le



montant de la taxe rurale et de la taxe sur les animaux. Donne avis sur les projets et programmes prévus dans le département, sur la répartition de l'enveloppe des investissements et d'une façon générale sur tous les projets de développement économique et social.

Il existe d'autres institutions participatives qui sont liées aux sociétés d'intervention pour le développement. C'est ainsi que la SAED a mis sur pied "un encadrement rapproché" qui agit sur le groupement de producteurs et la coopérative pouvant servir de base à une alphabétisation fonctionnelle efficace. "Les techniciens agricoles profitent fréquemment des réunions de groupements pour donner aux paysans des conférences éducatives. Ces conférences donnent lieu à des démonstrations pratiques sur le terrain pendant toute l'année. (2)

Il faut tenir compte des Associations de jeunes, qui constituent des structures pouvant faire appel aux services du GOPEC pour des initiatives économiques : groupements d'hommes et groupements de femmes comme à Kassak-Nord dans le Delta du Sénégal.

Les groupements des producteurs à Boundoum Barrage relayent les coopératives pour atteindre les objectifs de développement. Ce sont de mini-coopératives où les paysans au nombre de 10 à 15 sont regroupés pour mettre en valeur une superficie de 40 à 60 ha. Ces groupements de producteurs bien encadrés sont des cibles idéales pour l'alphabétisation fonctionnelle.

Fundação Cuidar o Futuro

.../...

(2) Premier séminaire opérationnel d'alphabétisation fonctionnelle, à Ross-Bethio (5-18 juin 1972).



LES LANGUES NATIONALES

Les langues africaines suscitent de plus en plus d'intérêts après avoir été longtemps brimées et étouffées par le colonisateur dans les pays francophones d'Afrique. Même dans les pays où elles ont été utilisées, elles sont réduites à un rôle marginal dans l'enseignement primaire et secondaire, tandis qu'elles sont exclues de l'enseignement supérieur et de la vie de relation entre les principaux groupes ethniques et linguistiques, et entre nations africaines. Elles ne sont nullement utilisées dans les relations internationales. La multiplicité des langues africaines a souvent été avancée comme argument pour les éloigner d'un domaine réservé à la langue du colonisateur.

Depuis 1966, diverses réunions ont été organisées sous l'égide de l'Unesco, sur la transcription des langues nationales africaines (Niamey, 1978), sur l'utilisation des langues africaines régionales ou sous-régionales comme véhicule de culture et moyens de communication (Bamako 1979).

De ces diverses réunions, il est sorti la constatation que la vie et la survie des langues africaines dépendent de leur utilisation dans tous les domaines, non seulement comme matière d'enseignement mais aussi comme support de l'enseignement et de l'éducation. L'identité culturelle est impensable en dehors de l'utilisation conséquente de ces langues dans tous les cycles d'enseignement : primaire, secondaire, supérieur. L'harmonisation de la transcription des divers dialectes d'une même langue à cheval sur plusieurs Etats-nations, permettrait l'utilisation à l'échelle sous-régionale et régionale, de grandes langues comme véhicules de culture et moyens de communication. Cette harmonisation peut se faire dans le cadre des formations tendant à intégrer les divers pays africains dans des cadres économiques viables (CEAO, CDEAO, Communauté des Grands Lacs, Organisation des Etats de l'Afrique de l'Est, UDEAC, etc.). Mais aucune langue, quel que soit le nombre de ses locuteurs ne devrait être sacrifiée à une autre, pour des raisons d'unification nationale. Les hommes doivent être alphabétisés dans leur langue maternelle, pour les enraciner dans le terroir. Cela n'exclut nullement le bilinguisme ou le plurilinguisme. Le SUDES (3), au Sénégal, a demandé qu'une place nouvelle soit faite aux langues nationales dans le système éducatif, par l'utilisation "des langues nationales dans tout le cursus scolaire", ce qui implique une véritable politique linguistique nationale soucieuse d'assurer la promotion de nos langues. Le SUDES demande comme mesures transitoires :

- la création d'une structure appropriée par la formation de tous les enfants au cours d'initiation en même temps,
- la "suppression de la méthode pour parler français", ce qui est chose faite,
- la création d'un Institut National de Recherches Linguistiques appliquées ayant pour vocation de contribuer à une véritable promotion de nos langues nationales et pour tâches immédiates de réfléchir et de proposer des solutions aux problèmes de toute nature posés par la généralisation des langues nationales (problèmes techniques, scientifiques, pédagogiques),

.../...

(3) Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal



- dans la perspective d'une alphabétisation de masse dans les langues nationales, utiliser les cours de formation professionnelle pour adultes et les structures d'encadrement des masses rurales qui existent,
- institutionnalisation, à titre incitatif de l'utilisation des langues nationales dans tous les secteurs de la vie officielle du pays (4).

Le cas du Vietnam est donné en exemple pour la promotion des langues nationales, car les problèmes initiaux se résolvent au fur et à mesure de la poursuite de l'utilisation des langues nationales dans tous les cycles d'enseignement (primaire, secondaire, supérieur). En Tanzanie et en Guinée, les langues nationales sont utilisées pour l'alphabétisation fonctionnelle et dans l'enseignement primaire, à cette restriction que Kiswahili semble vouloir éliminer les autres langues nationales. Le Yoruba et la Hawsa dans certains Etats du Nigéria sont également utilisés depuis longtemps. Le Président Ahmet Sékou TOURE a pu dire que "la langue est "la citadelle du peuple" qui a permis aux vieillards et aux enfants juifs de résister à l'extermination nazie"(5).

En somme, dans la perspective d'un développement endogène global et de la sauvegarde de l'identité culturelle, les langues nationales doivent servir de support à l'éducation et à l'enseignement, à tous les échelons de la vie nationale. Les recherches linguistiques doivent se fixer pour objectif de perfectionner nos langues, par la nationalisation des termes techniques empruntés à d'autres langues, par la création d'une terminologie pour toutes disciplines d'enseignement. A ce niveau la participation des populations donc à la base, demeure indispensable. Pour que cette participation soit efficiente, le discours doit se faire dans la langue du peuple, de même qu'on devra utiliser les valeurs nationales, les matériaux locaux et l'investissement national, tant financier qu'humain pour la réalisation des structures de développement.

Fundação Cuidar o Futuro

A propos de l'utilisation des langues nationales un jeune linguistique a pu affirmer, que le "travail du linguiste est terminé ; il ne manque que la volonté politique". Au plan technique, l'école linguistique de l'IFAN, a réalisé des travaux considérables pouvant servir de base technique à une alphabétisation en langues nationales ; dictionnaires, grammaires, manuels de lecture, etc... Les décrets ont paru fixant les règles de transcription des langues nationales, d'orthographe et de séparation des mots dans les principales langues nationales. Mais entre le discours officiel et la pratique quotidienne il y a souvent un fossé. Pour atteindre les objectifs que se sont fixés le pouvoir public, la disparition de l'analphabétisme en l'an 2.000, il avait été créé une direction nationale de l'alphabétisation dans le cadre du ministère de l'Education nationale. Cette direction de l'alphabétisation qui a été créée en même temps que la loi sur l'administration territoriale en 1972, devrait trouver un terrain d'application dans les nouvelles structures de participation et dans les sociétés d'encadrement et d'intervention en vue du développement. Hélas cette direction de l'alphabétisation est ravalée au rang de simple division dépendant de la Direction de la Formation Pratique ; elle dépend du ministère de la Promotion humaine.

.../...

(4) La voix de l'éducateur - Bulletin de Liaison du SUDES Spécial Etats Généraux, pp. 9-10.

(5) Ahmed Sékou TOURE. Allocution à la XXIème session de la Conférence Générale de l'Unesco, Belgrade, 6 oct. 1980.



La division de l'alphabétisation est pratiquement sans moyen. Son rôle est de tenir chaque année, la quinzaine d'alphabétisation du 4 au 17 septembre ; elle fabrique des documents pouvant étayer l'effort d'alphabétisation. Elle n'a pas de centre d'alphabétisation propre. C'est tout juste si elle donne son appui logistique (un ou deux spécialistes d'alphabétisation par région) aux organismes d'intervention (SAED, SODEVA, SOMIVAC, SODEFITEX, PDESO, etc.). Ces organismes de développement inscrivent toujours le volet d'alphabétisation dans leurs projets, sans toujours donner les moyens nécessaires pour réaliser le volet formation. Ils gardent jalousement leur autorité et prétendent faire de l'alphabétisation sans véritables alphabétiseurs. Quelle est la place dévolue aux autres organismes d'intervention dans ce domaine ?

Nous pouvons juger de l'impact de l'alphabétisation en nous reportant à un rapport du Directeur de la Formation Pratique en 1980 et en 1982. En outre, nous ferons cas de l'impact de l'animation rurale et urbaine dans le domaine de la formation de l'alphabétisation.

Fundação Cuidar o Futuro



BILAN DE L'ALPHABÉTISATION AU SENEGAL

Quatre documents nous permettant de nous faire une idée sur l'alphabétisation au Sénégal :

- 1) L'alphabétisation au Sénégal F. BADIANE (mars 1980)
- 2) Aperçu sur l'alphabétisation au Sénégal de F. BADIANE (mars 1980).
- 3) Tableau statistique de l'alphabétisation au Sénégal, qui nous est fourni par la Direction de Formation Pratique (Division de l'alphabétisation 1982).
- 4) La Direction de l'Animation rurale et urbaine du ministère de la Promotion humaine (1982).

M. F. BADIANE, inspecteur primaire, ancien Directeur de l'alphabétisation et actuel Directeur de la Formation pratique note avec pertinence la coexistence au Sénégal d'un système éducatif traditionnel et d'un système éducatif dit "moderne". Le premier vise à conserver ou à restituer "certains comportements considérés comme essentiels à la vie en société des individus", le second une éducation dite "moderne" avec ses inadaptations et son cortège de succès et de déchets scolaires" (6). Les réformes et les efforts fournis depuis plus de vingt ans sont loin de répondre aux aspirations des masses sénégalaises ; le système éducatif reste encore de nos jours inadapté à nos besoins. C'est ce qui explique l'intérêt particulier suscité par les Etats Généraux de l'Education de 1981. "L'éducation des adultes reste tributaire de notre passé colonial et de la dislocation progressive de nos structures éducatives traditionnelles". C'est ce qui, avec l'explosion démocratique, explique l'accroissement régulier du nombre d'alphabètes et le handicap qui pèse sur notre développement.

On constate que la prise de conscience d'une identité culturelle vitale pour notre lutte de libération nationale et contre le sous-développement est pour beaucoup freinée par l'alphabétisme. L'analphabétisme est comme une endémie dont l'éradication rapide s'impose comme une des toutes premières priorités de notre lutte pour le développement économique et social.

Les premières actions d'alphabétisation avant l'indépendance, et les gros efforts consentis après 1960 pour sortir de la masse de l'ignorance sont loin d'aboutir aux résultats escomptés, malgré les idées généreuses qui les sous-tendaient. En l'absence d'une identification des besoins, et de la définition d'une philosophie précise en la matière, "l'approche massive" n'a pas donné de grands résultats.

C'est surtout entre 1968 et 1971, que s'élabore une nouvelle stratégie axée sur l'alphabétisation dans les langues nationales dont on perçoit de plus en plus l'importance dans la lutte contre l'ignorance et pour la reconquête de l'identité culturelle. Les pouvoirs publics rejoignent de la sorte des pionniers qui jusque là prêchaient dans le désert. C'est la volonté politique de trouver un cadre d'action qui dicte à la fois la parution des décrets ayant trait à la transcription, à l'orthographe et la séparation des mots dans les langues nationales, la note sur les conditions d'alphabétisation dans ces langues et la création de la direction nationale d'alphabétisation. Celle-ci devait être l'instrument de la politique nationale d'alphabétisation à grande échelle.

.../...

(6) F. BADIANE. Aperçu sur l'alphabétisation au Sénégal, Mars 1980, p.1



L'autorité politique semblait vouloir répondre à la question que bon nombre de gens se posent : alphabétiser pour quoi faire ? Dans quelles langues alphabétiser et dans quel ordre alphabétiser ?

Il s'agit, comme le souligne M. BADIANE :

1. "d'amener l'analphabète à une prise de conscience de son état et de la nécessité d'en sortir,
2. de motiver le néo-alphabète de manière qu'il éprouve le besoin d'approfondir et d'élargir les connaissances en langues officielles ou nationales,
3. d'amener les masses à se servir de leurs langues pour accéder au savoir technique et au système politico-économique du pays, ce qui suppose l'utilisation de ces langues dans les différentes actions de la vie,
4. d'aider l'analphabète à mieux contribuer à notre développement économique, social et culturel."

La Direction de l'alphabétisation installée en mars 1972 a développé une activité louable dans plusieurs directions :

- élaboration de plaquettes d'alphabets idéographiques,
- mise au point d'une méthodologie et son application expérimentale à la SIV en français et au Centre civique social de Pikine en Wolof,
- édition de syllabaire en langues nationales,
- essai de traduction de quelques documents de post-alphabétisation.

Fundação Cuidar o Futuro

La Direction de l'alphabétisation avec l'expérience a affiné sa méthode en étendant son champ d'action et diversifiant ses secteurs d'intervention.

En quelques années, entre 1972 et 1976, la Direction de l'alphabétisation à :

- formé 910 stagiaires dans 104 centres à travers le pays avec le concours de 59 moniteurs dans l'une des langues nationales,
- organisé plusieurs séminaires dont le 1er séminaire opérationnel de Ross Bethio en 1972 auxquels ont participé 1650 auditeurs,
- alphabétisé 2216 paysans, coopérateurs et conseillers ruraux,
- organisé annuellement un séminaire national de l'alphabétisation pour sensibiliser les Sénégalais pour un meilleur soutien des actions d'alphabétisation.

L'objectif que s'est fixé la Direction de l'alphabétisation est :

1. de donner aux paysans les moyens de se libérer, de comprendre pour agir, donc de prendre des décisions en toute connaissance de cause,
2. d'amener les coopérateurs à mieux comprendre l'importance du mouvement coopératif et son fonctionnement afin de le faire participer effectivement à la gestion de l'entreprise. L'objectif final est de les faire parvenir à l'autogestion en se débarrassant et en s'affranchissant de l'arbitraire et de l'exploitation des peseurs et autres parasites du mouvement coopératif. Cette action est menée avec l'aide



des sociétés d'intervention, des sociétés d'économie mixte SODEVA, l'ONCAD devenu SONAR, ou SONACOS pour la gestion et la coopération. Ces organismes interviennent comme agents de formation, et leur action devrait prendre fin avec la réalisation de l'autogestion,

3. d'aider les conseillers ruraux à mieux appréhender les textes officiels relatifs à l'état-civil, aux communautés rurales ce qui leur permettra de mieux assumer leurs responsabilités en ce qui concerne les terres du domaine national, le vote du budget,
4. de faciliter l'action prophylactique et sanitaire en général, l'éducation nutritionnelle et civique, etc...

A terme "l'alphabétisation en langues nationales vise à la compréhension des notions techniques comme le rendement de l'engrais, la rentabilité du matériel de culture et des notions économiques comme le calcul de la capacité d'endettement, la lecture et la rédaction d'un compte individuel". (7)

La Direction de l'alphabétisation se propose donc un programme gigantesque, et ne dispose pas toujours des moyens de l'exécuter. Elle n'a pas de centres d'alphabétisation propres. Elle peut tout juste fournir un appui technique à des sociétés de développement ou d'intervention qui agissent dans le cadre de projets économiques précis. Dans leur propre intérêt, ces sociétés se doivent d'intégrer le volet formation, dans leur projet, pour accroître la rentabilité des paysans. C'est dans cette perspective que la Direction d'alphabétisation préconise "alphabétisation fonctionnelle et sélective" donc " totalement intégrée dans le cadre du travail" (8) car à l'expérience, l'analphabétisme est apparu comme un frein à la production et à la productivité. Les populations cibles recrutées comme travailleurs dans le cadre des projets, sont intégrées dans des organisations socio-professionnelles tout en tenant compte de l'environnement physique et humain: Jusqu'ici, les sociétés d'intervention n'ont agi que sur les paysans affiliés à des coopératives, à des groupements de producteurs et sur les cadres de ces institutions de participation (présidents, peseurs, secrétaires). Les séminaires opérationnels de 1972 à Ross Bethio de Tivouane en 1980, se sont adressés également à des paysans coopérateurs et aux responsables de la gestion des coopératives.

Sans centre d'alphabétisation propre, la Direction de l'alphabétisation agit donc en relation, dans les régions, avec des organismes d'intervention privés, ou para-publics comme :

- la SAED dans la région du Fleuve,
- la SODEVA pour le bassin arachidier,
- la SODEFITEX pour le Sénégal oriental (éleveurs de Bakel),
- la SOMIVAC en Casamance,
- la SENELEC à Louga,
- le PDES0 au Sénégal oriental,
- la PIDAC et le PRS en Casamance
- le Projet céréaliier de Diourbel, Bambey et Thiès,
- Projet de Nganda,
- l'ancienne ONCAD dans les coopératives pilotes dans toutes les régions : l'ONCAD est relayée par l'UNCAS,
- les communautés rurales dans toutes les régions.

.../...



(7) F. BADIANE. Aperçu sur l'alphabétisation au Sénégal, p.6.

(8) Notes sur l'alphabétisation fonctionnelle et sélective (SAED-BEP-Formation) p.1.

L'alphabétisation s'adresse aussi au milieu urbain et vise à élever le niveau de qualification professionnelle du travailleur, d'améliorer sa production de biens, d'en faire un citoyen averti des problèmes de la communauté nationale ; de favoriser la promotion du travailleur au sein de l'entreprise par l'amélioration de ses capacités professionnelles et l'élévation de son sens des responsabilités.

Malgré tous ses efforts, les résultats ne sont pas à la mesure des ambitions, d'autant que le volet alphabétisation fonctionnelle n'est souvent pour les faiseurs de projets qu'un moyen publicitaire pour obtenir plus facilement les financements. Les efforts consentis par ces sociétés d'intervention en faveur de l'alphabétisation sont souvent négligeables. Les néo-alphabétisés eux-mêmes demeurent un îlot entre les alphabétisés issus de l'école institutionnelle et la masse des analphabètes. Beaucoup ont tendance à remettre en question l'alphabétisation dans une langue qui n'est utilisée ni par l'administration, ni par les commerçants, une langue qui cesse d'avoir un intérêt quelconque dès que les campagnes électorales sont passées.

Le nombre des centres restent encore très limité, il passe de 225 en 1979 à 344 en 1982. L'objectif est de 1.000 centres en 1986, ce qui semble une gageure si les agents des divers ministères n'y participent de façon active (MEN, MPH, autorités politiques et autres).

Le nombre des personnes fréquentant des cours d'alphabétisation passe de 2660 en 1977, à 5260 en 1978, 6286 en 1979 à 9977 en 1981. Ce qui est plus grave, c'est le peu d'intérêt que les cadres administratifs, portent à l'alphabétisation en langue nationale. Sur les 953 cadres administratifs alphabétisés en langues nationales, 151 sont de la région du Cap-Vert, 737 de la région de Thiès (9) et seulement 45 de la région du Fleuve. Cinq régions sur huit ne comptent aucun cadre administratif alphabétisé en l'une des langues nationales.

Lors de la campagne 1978/1979 et 1979/1980, seulement 250 cadres de haut niveau ont été initiés à la transcription de l'une ou l'autre de nos langues nationales. Les enseignants s'intéressent davantage à l'alphabétisation fonctionnelle que les fonctionnaires (10), 3430 en 1979/80 contre 4086 en 1980/81, bien que les enseignants de 4 régions (Lougra, Sine-Saloum, Sénégal oriental et Casamance) ne semblent pas intéressés par le mouvement. Cela est lié surtout au plan déclenché depuis 1978 pour une "alphabétisation massive".

Tous ces alphabétisés sont une goutte d'eau dans l'océan des analphabètes sur le plan national :

- 76,82 % de la population totale du Sénégal soit 3.920.000,
- 91,8 % de la population des campagnes soit 3.598.500,
- 71,1 % de la population féminine soit 2.560.150.



-//....
- (9) Thiès a été pris comme région test pour cette alphabétisation des cadres en langues nationales, comme elle a été la région pilote pour la réforme de l'administration territoriale et locale.
 - (10) Tel fonctionnaire affirme cyniquement qu'il n'y a pas besoin de cette alphabétisation, ni pour lui, ni pour ses enfants qui ont tous réussi. C'est bien sûr là de ces intellectuels étrangers à leur propre pays et à leur propre culture. Ils sont nombreux hélas !

Seulement 33 % de la population de moins de 15 ans est alphabétisée, soit 350.000 sur 2.300.000 qui constituent les 44 % de la population totale du Sénégal.

La Direction de l'alphabétisation comprenait, avant d'être transformée en une division dans la direction de Formation Pratique dépendant du ministère de la Promotion Humaine:

- une division de la Formation,
- une division de la conception et de la post-alphabétisation,
- une division de la Programmation et de l'Evaluation,
- un bureau administratif.

C'est elle qui coiffait les services extérieurs qui sont les structures régionales et départementales de l'alphabétisation, intégrées aux inspections régionales de la Promotion Humaine.

Sa mission était :

- l'alphabétisation des populations en langues officielles et nationales : de ce fait, un bon secteur de l'alphabétisation (en arabe) lui échappait. Les arabisants ont le même souci d'alphabétiser les populations en langues nationales, mais avec la transcription de ces langues avec l'alphabet arabe,

- l'étude, la conception de la production des documents pédagogiques nécessités par la promotion des langues nationales,

- le contrôle et l'évaluation des actions d'alphabétisation menées sur l'étendue du territoire national.

Les évaluations de la campagne d'alphabétisation de janvier 1979 à mai 1980 dont nous nous sommes fait l'écho, montrent la portée et les limites de cette alphabétisation, bien que des progrès notables aient été réalisés, surtout en direction des enseignants, de certains cadres administratifs dans la région de Thiès et des inspecteurs et élèves inspecteurs.

En outre, la direction de l'alphabétisation a produit et réalise un certain nombre de documents de post-alphabétisation destinés à maintenir l'acquis des néo-alphabètes. Signalons la parution de 12 livrets traitant de l'hygiène et de la santé, 8 de l'agriculture, 6 de l'élevage, 2 des problèmes de l'administration, 2 livres de contes et enfin la Revue bimensuelle Xamle destinée au monde rural, et publiant des articles dans toutes les langues nationales. Il tire à 1.000 exemplaires.

L'action de la Direction de l'alphabétisation dans le domaine du contrôle et de la supervision des actions d'alphabétisation se déroulant sur l'ensemble du territoire national, est rendue aléatoire par la mauvaise volonté des sociétés d'intervention qui sacrifient volontiers le volet alphabétisation, et par l'insuffisance des moyens matériels : du parc automobile, matériel de reproduction et d'impression des documents de post-alphabétisation, machine à écrire et duplication stencilleuse électronique, etc... l'insuffisance des moyens humaines pour une tâche aussi écrasante.

.../...



Le plan d'alphabétisation massive, serait un vain mot si un Comité national de soutien à l'alphabétisation n'est pas opérationnel, si les documents pédagogiques et didactiques d'alphabétisation et de post-alphabétisation ne sont produits en grande abondance et rapidement, si les centres d'alphabétisation des sociétés d'intervention ne sont pas repris en main dans le cadre d'une restructuration et d'une évaluation du système, permettant aux responsables régionaux de l'alphabétisation d'intervenir à tout moment dans ces centres en vue du contrôle, de l'évaluation et éventuellement de la réorientation de ces actions d'alphabétisation. Il faudrait pouvoir procéder, chaque année à l'évaluation systématique de toutes les classes d'alphabétisation dans chaque région. Cela nécessite une formation rapide des formateurs et la participation de tous, un effort de sensibilisation doit être fait en direction des femmes.

Cette évaluation ne serait pas complète si elle ne tenait pas compte de l'action de la Direction de l'Animation rurale et urbaine, (DARU) dépendant comme la DFP (Direction de la Formation Pratique) du Secrétariat d'Etat à la Promotion humaine.

La DARU se fixe comme objectifs la promotion collective des populations rurales et urbaines avec divers niveaux d'impact s'appuyant sur l'information, l'éducation et l'organisation de celle-ci.

- Promouvoir leur participation consciente et responsable,
- Transférer aux individus et aux collectivités par un processus éducatif permanent les moyens de réaliser avec compétence leur rôle dans différents secteurs du développement (11).

L'animation est un "procédé pédagogique" actif qui conduit l'homme vers un comportement conscient et responsable en ce qui concerne son environnement (12). Elle se propose de créer un état d'esprit. Il s'agit d'une éducation pour l'environnement.

Les objectifs de l'Animation peuvent être aisément endossés par l'alphabétisation "Prise de conscience" .. Savoir .. Etat d'esprit .. Compétence .. Participation ..

La démarche méthodologique et pédagogique de l'Animation est à peu près la même que celle de l'alphabétisation fonctionnelle, en ce qu'elle se base sur le milieu physique et humain pour mettre au point un module éducatif permettant la participation des populations concernées à l'identification des besoins, à la définition des programmes, à leur exécution, et à leur évaluation. Cette démarche doit le moins possible faire dépendre de l'extérieur.

La démarche méthodologique préconisée par l'Animation ne pourrait être efficiente que dans un contexte d'alphabétisation de masse.

.../...

(11) SEPH : La Direction de l'Animation rurale et urbaine (Daru), p.1.

(12) SEPH : La Direction de l'Animation rurale et urbaine (DARU), p.3.



Parmi les principes pédagogiques préconisés par l'Animation, citons :

- la non-directivité,)
- l'auto-formation,) qui fournissent l'esprit de créativité
- l'auto-gestion)

Au niveau des méthodes pédagogiques l'Animation propose :

- le processus réflexion-analyse (bilan des activités analyse critique et propositions concrètes),
- les séminaires en raison de leur caractère pratique et comme moyen de diffusion des connaissances,
- les stages,
- le suivi (tourné d'assistance) pour évaluation et peut-être réorientation.

Comme techniques pédagogiques, l'Animation propose :

- techniques sans support audio-visuel,
- techniques avec support audio-visuel.

A la suite de cela, la DARU dresse un bilan fort avantageux et nettement plus positif que la Direction de l'alphabetisation. Le mouvement d'information, de sensibilisation et d'éveil des consciences individuelles et collectives a abouti à la préparation du champ d'intervention de l'Animation et à asseoir un état d'esprit nouveau au sein des collectivités locales. L'Animation en 20 ans (de 1960 à 1980) a passé " dans plus de 6.000 villages sur 13.000 que compte le pays et qui furent d'ailleurs touchés par les effets enduits". (13)

- plus de 60.000 personnes formées sont passées dans les différents stages,
- plusieurs centaines de milliers de producteurs atteints par les sessions, les journées coopératives et les journées de développement.

Dans le cadre de la formation et de l'information des populations, 7.000 animateurs et 3.500 animatrices formés au cours de 350 stages d'initiation au premier degré.

- 2.000 producteurs (hommes et femmes) ont été formés au cours de 400 stages du 2ème degré et ont reçu une formation technique et un savoir faire dans divers domaines.

- Formation et information des cadres populaires, des stages spécialisés pour :

- . 3.000 présidents et peseurs de coopératives chaque année,
- . 3.500 chefs de villages,

.../...



- . 120 moniteurs, monitrices et responsables de 30 garderies d'enfants,
- . animateurs et responsables de 51 groupes d'écoute collective de la radio éducative rurale ont été formés,
- . 200 cellules d'animation mises en place,
- . 200 comités pour le recouvrement des dettes de semence et coopératives, comités de reboisement, d'assainissement de village,
- . comités de lutte contre les feux de brousse créés de milliers de champs collectifs dont le produit a été utilisé pour les besoins des villages,
- . action déterminante des agents de l'encadrement pour la création:
 - de comités d'hygiène,
 - de pharmacies villageoises,
 - latrines familiales collectives ou individuelles.

Tenue de séminaires pour cadres intermédiaires où chaque année se retrouvent plus 1.500 agents dans les départements.

- Collaboration avec les sociétés d'intervention dans les stages et formation des vulgarisateurs, dans les journées d'information (CFDT), dans le recrutement des coopérateurs (ILACO implantation de bananeraies), dans l'implantation des populations transférées, dans le recrutement et la formation de riziculteurs (mission chinoise).

L'Animation est de la sorte un élément moteur dans la mise en route d'un développement de type participatif. En cela aussi, ses préoccupations recourent celles de l'alphabétisation fonctionnelle.

Fundação Cuidar o Futuro

En effet, pour dresser, établir ses programmes et ses progressions en matière d'alphabétisation, les formateurs de la SAED étudient soigneusement le milieu physique, humain et économique, élaborent un programme de développement cohérent (culture du riz, culture de la tomate, expansion des aménagements), définissent les objectifs de production axés sur l'augmentation du rendement pour l'aménagement de la zone rizicole, l'emploi des semences sélectionnées et des engrais, l'expérimentation de nouvelles variétés, l'introduction de la traction bovine, la diversification des cultures et le développement des groupements de producteurs. Ils mettent également sur pied l'appareil de développement qui seul peut faire participer effectivement les populations à tous les efforts et à tous les niveaux de développement (encadrement rapproché, groupement de producteur, coopérative). Tous les problèmes ainsi identifiés vont être programmés et classés par ordre de priorité elle-même dictée par les impératifs de production et du calendrier agricole (14).

C'est dans la même perspective, que l'Animation par sa collaboration avec les sociétés d'intervention, pousse les populations à participer à l'élaboration, à l'exécution et à l'évaluation des projets où elles sont parties prenantes : fonçage et réparations des puits, construction des salles de classe, construction de garderies d'enfants, construction de silos à grains, réalisation de claies à séchage, etc... ont été réalisées par les populations grâce à l'aide de l'anima-

.../...

(14) Séminaire opérationnel de Ross-Bethio, p. 9 à II.



tion et du Corps de la Paix américain. Pour impulser la participation des populations de façon décisive, l'Animation se propose :

- d'organiser des journées d'études d'arrondissement sur l'ensemble du territoire national, cadres de rencontre des élus locaux et cadres du département pour faire une évaluation des actions de développement et en projeter d'autres,
- de poursuivre et d'améliorer la formation des populations impliquées dans les projets de développement par la pédagogie de la formation par objectif c'est-à-dire par l'alphabétisation fonctionnelle,
- sensibiliser les populations concernées à l'action d'alphabétisation dans le cadre des projets (15),
- rapprocher davantage les agents et les populations à la base,
- recycler les agents pour reconvertir leurs mentalités en rapport avec leur tâche d'encadrement du monde rural. C'est ce qui leur permet de mieux favoriser l'intégration des populations dans les projets de développement, diminuant d'autant l'emprise des agents de l'Etat et leur autoritarisme qui inhibe souvent l'esprit de créativité du paysan.

La DARU en collaboration aussi avec les ruraux, essaie de stimuler l'esprit d'initiative des populations, dans le cadre de multiples projets locaux :

Fundação Cuidar o Futuro

- aménagement de bas fonds pour riziculture et maraîchage,
- création de poulaillers collectifs,
- dans le cadre de la maîtrise de l'eau ; confection de puits et de digues, adduction d'eau, mise en place de pompes hydrauliques et abreuvoirs,
- dans le cadre de l'élevage : construction de parcs à vaccination pour le bétail, création de poulaillers collectifs, création de casiers de dégagement d'huîtres,
- dans le cadre de l'urbanisme - alignement et aménagement des villages.

Tout cela est "soutenu par une information et une formation adéquates des agents techniques et administratifs autour des thèmes : organisation du travail, la connaissance du milieu, les techniques d'animation et de communication".

La DARU depuis le démarrage de la réforme de l'administration (16) territoriale, a eu pour mission en relation avec le ministère de l'Intérieur la formation des élus locaux, pour les rendre capables d'assimiler les prin-

.../...

(15) SEPH : La Direction de l'Animation rurale et urbaine, p. 6-7.

(16) La DARU, p.5.



cipes de la réforme, de maîtriser leur responsabilité de gestion des terres, du budget et de l'Etat-civil. La DARU aurait formé 5.000 conseillers ruraux et 9.000 chefs de village (16).

D'abord l'alphabétisation fonctionnelle, telle qu'elle est conçue se place dans la perspective du maintien du français comme une langue sinon officielle, du moins de travail jusque dans la vie quotidienne. C'est pourquoi, certains hésitent quand il s'agit de se faire alphabétiser dans les langues nationales". Ils préfèrent être alphabétiser dans la langue qu'ils ne connaissent pas, qui reste le monopole du fonctionnaire, de l'agent d'encadrement, du responsable d'état-civil, de l'employé du bureau de poste, et même de la coopérative à laquelle ils adhèrent. Cette langue là est une langue de prestige, ils leur faut percer le mystère des présidents, peseurs, chefs de service, agents de coopération surtout lorsque certains d'entre-eux sont de véritables fripons. La méfiance à l'égard des encadreurs les pousserait davantage à vouloir percer le secret de ces mandarins ruraux, dont le pouvoir repose sur la connaissance de la langue de travail qu'est le français. Bon nombre de coopérateurs ne sont pas loin de penser que vouloir les alphabétiser dans les langues nationales, est un autre moyen de conserver le monopole de la langue de travail, car on utilise souvent des notions qui leur sont étrangères comme : la tonne, 500 kg, la notion de rendement, de pourcentage. De toutes les façons, ils ont l'impression qu'on leur cache quelque chose, qu'on confisque le savoir à des fins malhonnêtes. Ils sont alors démobilisés vis-à-vis du mouvement coopératif et vis-à-vis de cette alphabétisation. Au demeurant pourquoi ne pas utiliser l'arabe qui est mieux connu de la majorité des paysans ? Pourquoi ne pas rédiger les documents dans cette langue qu'ils connaissent déjà mieux ? Il faut donc une grande campagne de sensibilisation pour les convaincre de l'utilité de l'alphabétisation fonctionnelle.

Fundação Cuidar o Futuro

Il se trouve d'autre part que l'alphabétisation fonctionnelle et sélective s'adresse d'abord aux cadres, aux responsables de la gestion des coopératives, qui possédaient déjà le français tant bien que mal.

Ce sont toujours les mêmes qu'on touche. Ne risque t-on pas de constituer une caste fermée qui continuerait de confisquer le savoir au détriment des coopérateurs.

Pour être efficace l'alphabétisation doit être concrète. Elle ne doit pas être axée sur les faits à propos desquels personne ne peut les tromper. Ils connaissent bien en général le temps optimal des semis, du serclage, du binage, de l'arrachage et du battage. Sous ce rapport la plupart des conseils, études et investissements ne sont que perte de temps et gaspillage. La pratique plus que séculaire de l'agriculture fait qu'ils se fient peu aux conseils des encadreurs de l'agriculture, sauf en matière d'engrais et d'utilisation des fongicides.

Là où ils peuvent être trompés, où ils semblent évoluer dans le brouillard, c'est moins le problème de la pesée, vite assimilée parce que technique, que celui des commandes, de la consignation des données dans des documents qu'ils ne peuvent déchiffrer, le calcul d'intérêt que l'on prélève au titre de remboursement des dettes de semences, les bénéfices et leur ventilation entre les coopératives etc... C'est donc à ce niveau qu'il faut rompre la glace, la méfiance démobilis-

.../...



satrice entre paysans et agents de développement. Une sensibilisation qui part du concret permet sans aucun doute de les motiver davantage, de leur ouvrir le mystère de l'écriture, de la lecture et du calcul, de les alphabétiser même dans les langues nationales.

Quand on parle de l'alphabétisation, il s'agit de l'alphabétisation fonctionnelle et sélective appelée ainsi parce qu'elle est totalement intégrée dans le cadre du travail (16). Elle ne consiste pas seulement, comme la simple alphabétisation des adultes, à leur apprendre à lire ou à écrire et à compter mais elle vise aussi à "faire acquérir à ses bénéficiaires des connaissances directement assimilables. Elle est sélective parce qu'elle s'adresse en premier lieu aux projets de développement dans lesquels l'analphabétisme constitue des freins à la production". (16) Les populations cibles sont constituées par des paysans analphabètes. L'étude du milieu aboutit au choix des paysans dans le cadre de quatre villages du moyen delta du fleuve Sénégal où les paysans sont sensibilisés à l'idée de l'alphabétisation et à ses modalités. C'est ainsi que la SAED s'est adressée en premier lieu aux "paysans affiliés aux groupements de coopératives et aux coopérateurs".

L'alphabétisation fonctionnelle repose sur huit principes :

- l'antériorité technique et linguistique nécessitant collaboration entre alphabétiseurs et alphabétisés dans leur langue,
- la synchronisation de l'enseignement (lecture, écriture, théories techniques et socio-économiques, calcul),
- information occupationnelle (relative aux activités quotidiennes),
- l'unité type,
- méthode dialoguée : participation active des élèves à l'information électrique : échange d'idées avec les élèves,
- méthode de petits pas,
- fréquence des cours.

Ce qu'il faudrait éviter ici comme ailleurs est de tomber dans le vice de l'infantilisation des alphabétisés, l'alphabétiseur devant user du tact en s'adressant à des adultes, dans une société où le respect de l'âge est chose essentielle. L'alphabétiseur doit veiller à sauvegarder chez les paysans l'impression qu'ils suivent librement cette formation, qui est destinée à promouvoir leur mieux être.

Le premier séminaire opérationnel sur l'alphabétisation tenu à Ross-Bethio (du 5 au 18 juin 1972), a marqué le début de l'opération alphabétisation. Elle a été "précédée par une évaluation des priorités éducationnelles sociales et économiques des populations-cibles (17).

(17) SAED-BEP/Formations : L'alphabétisation fonctionnelle en langues nationales Wolof et Pulaar - Système SAED, p. 1.



Les buts essentiels sont :

- connaissance superficielle des techniques de lecture, d'écriture, et de calcul,
- acquisitions de certaines connaissances théoriques et pratiques,
- développement de la compréhension : causeries et discussions,
- sujets intéressant directement les paysans (agriculture, élevage, coopération, hygiène, santé) servant d'appui aux cours d'alphabétisation.

Ainsi, la lecture, l'écriture et le calcul ne sont qu'une partie d'un programme général destiné aux paysans adultes encadrés.

Sont touchés d'abord les responsables des structures socio-professionnelles de participation : groupements de producteurs, coopératives.

Fourchette d'âge : 30-35 ans en priorité : plus grande adaptation au changement.

- l'alphabétisation se fera dans la langue parlée par la majorité de la population à laquelle elle s'adresse,

Au niveau de la SAED, les caractéristiques de l'alphabétisation fonctionnelle et sélective sont les suivantes :

- les structurations du service chargé de la formation du personnel de la société et des paysans-cibles pour permettre l'exécution totale du programme,
- l'organisation socio-professionnelle des paysans-cibles,
- la création de centres d'alphabétisation au niveau des villages pilotes pour étudier les cours,
- l'appui de la Direction nationale de l'alphabétisation : élaboration du matériel didactique, formation des alphabétiseurs et des superviseurs,
- l'adhésion à l'action des populations sensibilisées et motivées.

La structure et le fonctionnement du service de la formation à la SAED se fixe pour orientations :

- la décentralisation des actions,
- centralisation du contrôle,
- coordination,
- fixation des objectifs.



La structure de formation (cellule d'alphabétisation, la cellule audiovisuelle et la cellule coopération) s'intègre à tous les niveaux (cellule alphabétisation au niveau central, le centre de formation au niveau périmètre et le centre d'alphabétisation).

Au niveau du village :

Les alphabétisateurs au niveau du village constituent les vrais agents d'exécution. "Ils ont pour mission d'alphabétiser par ordre de priorité les chefs de groupements, les présidents peseurs et animateurs des coopératives et les paysans coopérateurs". (18). Ces alphabétiseurs sont généralement des bacheliers qui ont reçu au préalable une double formation psycho-pédagogique.

- Initiation à la transcription des langues nationales et aux techniques fondamentales d'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul, etc... au niveau de la Direction nationale de l'alphabétisation,

- formation à la maîtrise de la rédaction des fiches techniques, socio-économiques, fiches de lecture et de calcul au niveau du Centre de Formation de la SAED en fonction des relations humaines dans les classes d'alphabétisation.

Au niveau de l'Atelier central dans laquelle s'intègre la cellule alphabétisation :

- matériel didactique,
- orientation stratégique,
- coordination et contrôle des activités du superviseur placé au niveau des centres de formation.

- Les superviseurs apportent leur appui aux alphabétiseurs qui se trouvent au niveau des centres d'alphabétisation des villages ; surveillent et cherchent à identifier les activités des centres d'alphabétisation ; ils accompagnent les projets dans les périmètres.

Le programme d'alphabétisation de la SAED se fixe entre autre objectifs de donner aux paysans :

- un vocabulaire capable de lui permettre l'enrichissement de leurs connaissances, leur compréhension des orientations et des ordres transmis par écrit ou oralement, l'expression claire des idées et la communication écrite ou orale,

- la création d'habitudes de travail,

- le développement du raisonnement,

- le développement de la créativité en vue d'utiliser toutes les ressources disponibles pour améliorer les conditions de vie.

.../...



- les connaissances de leurs droits et de leurs devoirs,
- le soin d'améliorer les conditions d'hygiène personnelle, de la famille et de la communauté en préservant la santé,
- la compréhension de la participation responsable,
- la découverte des formes de vie et du bien-être social des groupes qui doivent aboutir au développement,
- la motivation pour devenir le bâtisseur et le bénéficiaire du développement (19).

Les spécificités du milieu physique et humain de la zone d'action dicte la méthodologie de l'alphabétisation fonctionnelle. Les méthodes actives doivent agir sur des ressorts puissants des individus et du groupe.

- Motivations internes de l'individu,
- intérêts du groupe,
- insertion de l'individu dans la communauté en tant qu'agent et sujet de la transformation.

Un matériel didactique simple, faisant appel volontiers au matériel local.

Fundação Cuidar o Futuro

- fiches de lecture ou "lecture-texte",
- un texte de calcul,
- guides des alphabétisateurs.

Publications pour assurer la consolidation de l'acquis à la suite de l'alphabétisation : bulletin d'information.

Pour que l'alphabétisation puisse être efficace, il faudrait éviter que les effectifs soient pléthoriques.

Le séminaire opérationnel de Thiès (Tivaouane) du 5 au 22 mai 1980 complète les données fournies par le séminaire de Ross-Bethio de 1972. Ici le séminaire s'est intéressé à l'alphabétisation dans le cadre des coopératives.

Les coopératives avec le système de l'ONCAD avaient été détournées de leur fonction. L'encadrement administratif avait faussé le jeu de l'institution coopérative, qui avait pour mission de conduire la paysannerie à l'autogestion. Il a abouti à démobiliser les paysans qui ne se sentaient plus concernés par une institution complètement sous l'emprise des présidents, des peseurs et des

.../...

(19) SAED : L'alphabétisation fonctionnelle en langues nationales Wolof et Pulaar.



agents de la coopération et de la BNDS. La majorité des coopérateurs ignoraient le fonctionnement de la coopérative. La langue utilisée par les gestionnaires leur était étrangère : terminologie, système de pesée, bons de commandes, réalisation des bénéfiques et leur redistribution. Ce qu'ils connaissaient souvent c'est le passif de la coopérative, le remboursement des dettes de semence avec des taux usuraires, la commercialisation à la suite de laquelle ils traînaient des bons qui étaient rarement honorés à temps. Aussi, après la dissolution de l'ONCAD, une enquête a imputé les contre-performances des coopératives à l'ignorance des paysans.

Les enquêtes menées par M. BELLONCLE ont révélé qu'il fallait prendre des mesures urgentes pour que les "coopératives soient réellement réappropriées par les paysans (20). Pour ce faire, il fallait "élaborer dans les meilleurs délais un jeu complet des documents comptables dans les différentes langues nationales destinées à remplacer les actuels documents doublement étrangers aux coopérateurs à la fois au niveau de la langue (ils sont rédigés en français) et au niveau du langage (aucun effort n'ayant été fait pour traduire le jargon comptable en un langage compréhensible par les populations" (21). M. BELLONCLE conclut : "Qui ne voit ici le rôle fondamental qui doit jouer dans cette entreprise le service de l'alphabétisation. Au niveau de l'élaboration des documents, à la fois pour garantir une transcription correcte et pour participer à la recherche des termes adéquats, mais aussi et surtout, par la suite au niveau de la formation des cadres coopératifs et des coopérateurs eux-mêmes qui devrait constituer pour le service de l'alphabétisation une tâche absolument prioritaire" (21).

Ce séminaire opérationnel est filé pour objectif de former "des alphabétiseurs en leur donnant les connaissances indispensables pour mener à bien des actions d'alphabétisation étroitement intégrées aux coopératives et facilitant le transfert des responsabilités aux coopérateurs" (22). Dans l'optique de la réorganisation des coopératives BELLONCLE insiste sur le rôle que devrait jouer l'alphabétisation pour une redynamisation des coopérateurs. "Ce à quoi il faudrait aboutir, écrivait-il, c'est que prenant appui sur les documents élaborés dans les langues nationales, le service de l'alphabétisation mette au point une méthode d'alphabétisation réellement intensive et fonctionnelle. Le cours de calcul devrait être à la fois un cours de calcul et un entraînement à la tenue des différents documents comptables, ce qui est possible si on choisit tous les exemples parmi les opérations réelles à effectuer au niveau des sections ou des coopératives. Et le premier groupe cible à toucher devrait être constitué par les secrétaires de sections villageoises" (22).

(20) Séminaire opérationnel de Thiès - Rapport final du séminaire opérationnel organisé à Tivaouane du 5 au 22 mai 1980, p. I.

(21) BELLONCLE : Peut-on sauver les coopératives sénégalaises. Rapport de mission Déc. 79 - Janvier 1980.

(22) BELLONCLE op. cit. in Séminaire opérationnel de Thiès, p. 1, op. cit. p. 53.



Comme à Ross-Bethio, on définit le milieu humain et avec lui ses besoins en matière d'alphabétisation. On y arrive d'abord en commençant par cerner les principaux problèmes auxquels les coopératives sont confrontées (approvisionnement en semences, crédit, commercialisation, comptabilité) en discutant autour de chacune des fonctions économiques des coopératives, suscitant de la sorte les réactions des coopérateurs par rapport au problème posé. Après le diagnostic on revient sur les principales solutions proposées, en optant pour l'une ou l'autre d'entre elles.

Les niveaux d'alphabétisation pour chacune des tâches à accomplir sont classés par ordre de difficulté croissante de la sorte, on fait comprendre à l'auditeur qu'à chaque niveau le nombre de tâches qu'il est en mesure d'accomplir augmente. Le tout doit reposer sur l'étude concrète des principaux documents comptables dont l'utilisation est envisagée au niveau des sections villageoises, et la définition avec les auditeurs de la nomenclature susceptible d'être acceptée par tous pour désigner les différents matériels, les différentes opérations culturelles.

Il est recommandé de commencer par des phases d'animation-sensibilisation avant les phases d'alphabétisation proprement dites. Les premières pourraient être réalisées en cours de veilles autour des principales activités et des principaux problèmes des sections villageoises et de la coopérative.

Ces phases d'animation-sensibilisation seraient donc plus courtes et laisseraient davantage de temps à l'acquisition des mécanismes de base de l'alphabétisation. Il faudrait éviter de tomber dans le piège de "l'infantisation des adultes".

Pour reprendre les conclusions et les recommandations du séminaire opérationnel :

1. "La réorganisation des coopératives en cours va faire naître un besoin d'alphabétisation et une motivation très vive sur laquelle il est possible et nécessaire de s'appuyer" pour rendre aux coopérateurs la maîtrise des organismes coopératifs.
2. "Les documents comptables en langues nationales peuvent constituer des supports privilégiés comme sources de référence aux différentes étapes de processus d'alphabétisation".
3. "A côté du groupe cible principal, il faut envisager un processus d'alphabétisation plus massif, par la formation simultanée d'un secrétaire de section et d'un animateur de centre d'alphabétisation afin de démarrer un processus d'alphabétisation au niveau de toutes les sections" (23).

Evidemment, l'impact de ce processus risque d'être très limité. L'alphabétisation pourrait plutôt profiter de l'initiation aux langues nationales de 8.000 enseignants des régions qui apporteraient leurs concours aux centres actuels d'alphabétisation fonctionnelle. La multiplication des centres d'alphabétisation jouerait dans le même sens.

Dans les classes d'alphabétisation fonctionnelle, l'introduction de l'enseignement du calcul, malgré les difficultés qu'elle présente, est celle qui intéresse le plus les auditeurs. La connaissance des rudiments du calcul

(23) Séminaire opérationnel de Thiès 1980, Rapport final, p. 8.



permet aux coopérateurs de vérifier par eux-mêmes les opérations qui sont faites par les responsables de la gestion. Du moment qu'aucun adulte n'est analphabète en calcul, l'utilisation des langues nationales tout en maintenant les auditeurs dans leurs habitudes de penser, de raisonner, de calculer, de s'exprimer, et tout en rompant avec les méthodes pédagogiques désuètes, permet de partir de ses connaissances, de ses performances en calcul pour les intégrer à un ensemble plus cohérent et les élargir à certains objectifs de l'alphabétisation fonctionnelle. De la sorte les alphabétisateurs mettent au point des fiches "de calcul fonctionnel" qui tentent de répondre aux préoccupations des auditeurs et aux soucis d'efficacité et d'utilité immédiate de l'enseignement du calcul (24).

M. Badiane pense que les difficultés de l'enseignement du calcul dans les classes d'alphabétisation se situent à trois niveaux :

- 1. L'état actuel de nos langues nationales : les agents de l'alphabétisation devraient avoir tâches premières de recueillir et de classer des concepts pour désigner telle ou telle réalité, afin d'aboutir à une terminologie adéquate pour l'enseignement de la mathématique, en relation avec la vie quotidienne des populations.
- 2. La formation des agents d'alphabétisation qui doivent avoir des connaissances spécifiques en la matière, ou du moins des lumières particulières qui leur permettent "de mener des enquêtes, et faire certaines comparaisons et de fournir des explications des phénomènes observés et des données recueillies".
- 3. "Une nouvelle pédagogie : les écoles normales d'instituteurs, les écoles normales supérieures, les universités et les instituts doivent résoudre et orienter vers des recherches devant déboucher sur une véritable pédagogie des adultes en matière d'enseignement du calcul". (25).

Pour rompre avec les motivations traditionnelles d'alphabétisation des adultes (intellectuelles, culturelles, politiques) on peut prendre le calcul comme base de l'alphabétisation des adultes en faisant appel bien-sûr tant aux motivations pragmatiques et utilitaires dans les phases d'animation et de sensibilisation.

L'alphabétisation des adultes dans les langues nationales ne peut-être profitable aux populations que si l'environnement s'y prête, si les messages écrits dont on a le plus besoin quotidiennement sont écrits dans ces mêmes langues ; si l'administration, la justice, la santé, l'état-civil utilisent ces langues comme langue de travail, de même que le peseur, le préposé au fisc, aux eaux et forêts, etc... Il en ressort que l'alphabétisation dans les langues nationales ne doit pas être seulement fonctionnelle, elle doit être massive, globale, elle doit s'imposer à la fois à tous les alphabétisés dans d'autres

.../...

(24) Frédéric BADIANE : Essai de comparaison des systèmes de numération et de calcul du français-wolof-sereer, août 1980, in Séminaire opérationnel de Thiès, Annexe 2 p. 3.

(25) F. BADIANE op. Cit. II - Les travaux de M. Sakir THIAM sont de toute première qualité.



langues et aux analphabètes. Tout cela exige une volonté politique, qui ne saurait être que vaine, si les mesures d'accompagnement ne sont pas prises. Dans l'état actuel des choses, "la véritable motivation à laquelle devrait pouvoir faire appel le moniteur d'alphabétisation est l'intérêt pour sensibiliser les adultes engagés dans des actions de développement: la maîtrise du calcul écrit". "Un paysan, membre de coopérative acceptera d'autant plus à être alphabétisé dans sa langue qu'il aura la certitude de maîtriser en un temps relativement court les moyens devant lui permettre d'établir lui-même ses comptes et de contrôler ceux de sa coopérative. Un berger, un pêcheur, etc. fréquentent avec plus d'assiduité une classe d'alphabétisation fonctionnelle, qu'ils seront persuadés qu'en quelques mois de fréquentation, la possibilité lui sera donnée de maîtriser parfaitement tout le calcul dont ils ont besoin dans leur profession" (26). En d'autres termes, l'alphabétisation fonctionnelle aboutit non seulement à sa conscientisation mais surtout sa libération et son émancipation de la tutelle des mandarins détenteurs de la connaissance.

Au Séminaire opérationnel de Tivaouane, M. Papa Mamadou SENE a démontré que l'élaboration des documents comptables (calcul de l'exible individuel) en langues nationales, pour servir de point d'appui à l'alphabétisation fonctionnelle, a le mérite de susciter chez l'auditeur un intérêt particulier.

Les coopérateurs du Mont Rolland, sont non seulement satisfaits de la lecture des documents dans leur langue, mais ont aussi discuté des termes utilisés dans ces documents permettant ainsi de définir avec plus de précision la terminologie en la matière. Ils découvrent par la même occasion que l'un des intérêts, et non le moindre, des documents, est d'enrayer les pratiques frauduleuses qui ne sont possibles que parce qu'ils n'ont pas accès aux informations les plus élémentaires. A Mont Rolland, comme à Tivaouane et Keur Mor Ndiaye, à la lecture des documents comptables en langue nationale les coopérateurs expriment spontanément leur désir d'être alphabétisés.

Là comme à Nguekokh, "la préférence des coopérateurs va aux documents transcrits dans leur langue et dont la structure permet une compréhension plus facile des différentes parties de leur endettement". (27)

En outre, les paysans participent pleinement et avec enthousiasme à l'amélioration du système qui leur est proposé. La comptabilité coopérative est ainsi apparue comme un des centres d'intérêt possible et même souhaité pour une alphabétisation fonctionnelle des paysans sénégalais. "La maîtrise du fonctionnement de la coopérative passe par la maîtrise de tous les papiers qui sont à la base de sa gestion et cet intérêt n'échappe pas aux coopérateurs qui partout ont exprimé leur désir ferme d'être alphabétisés (28).

.../...

(26) Frédéric BADIANE, op. cit. p. 13.

(27) Papa Mamadou D. SENE - Séminaire opérationnel de Thiès.

(28) Papa Mamadou D. SENE - Ibid. p. 2.



La simplification de ces documents, (carnets de commandes individuelles, acceptées en assemblée générale, bons de commande de la section, accusé de réception de la section, cahiers de prêts) et leur articulation sont telles que le paysan coopérateur réalise très vite et bien sa situation comptable en rapprochant ce qui est commandé et ce qui est reçu ; le bon de commande permet "la récapitulation valorisée de chaque type de matériel et produit demandé par la section villageoise" (29). Les cahiers de prêts permettent comme les accusés de réception, la décomposition de l'exigible de la section, de la coopérative et même de chaque coopérateur.

L'alphabétisation fonctionnelle avec pour support la comptabilité coopérative a suscité chez les paysans de Keur Mor Ndiaye et de Mont Rolland le désir d'être formés (même si certains d'entre eux étaient alphabétisés) pour qu'ils puissent arriver à faire eux-mêmes les calculs les plus importants, ce qui leur permet de contrôler le travail des peseurs, d'autant qu'ils n'ont jamais caché leur méfiance vis-à-vis de ces derniers et des entreprises de l'Etat. En outre, "les paysans ont apporté d'importantes modifications en ce qui concerne la façon de dire les choses".

"Les nouveaux termes suggérés sont à la fois plus simples et plus chargés de sens. Les capacités et les besoins des alphabétisés ont ainsi révélés" (29) au grand jour. Leur participation à la conception, à leur confrontation avec la réalité, a permis de mettre au point des documents définitifs en tenant compte des propositions émanant des coopérateurs. Par la même, on obtient des informations plus précises sur le mouvement coopératif tel qu'il était pratiqué jusqu'alors et tel qu'il pourrait être réajusté selon les utilisateurs."

Fundação Cuidar o Futuro

"Tout cela aboutit à la mise au point d'une alphabétisation fonctionnelle" faisant apparaître :

- la progression de l'enseignement,
- l'emploi de temps journalier dans une session de formation,
- quelques fiches pédagogiques modèles.

Le programme est destiné à la formation des secrétaires de sections qui peuvent être subdivisés en trois groupes, qui doivent être pris en charge séparément compte-tenu de leur niveau.

- analphabète totaux,
- alphabétisés en langue arabe,
- ex-scolarisés pouvant avoir le niveau BEPE.

F. Badiane, dans son discours de clôture du séminaire opérationnel de Thiès a souligné la portée de l'alphabétisation dans les langues nationales. Le premier mérite de cette action est d'accélérer la libération du paysan sénégalais, en particulier les coopérateurs en leur redonnant la confiance en eux-mêmes, en leurs capacités au moment où s'insinue dans leurs esprits des doutes vis-à-vis d'un système et des hommes qui en détenaient la commande.

.../...

(29) Papa Mamadou D. SENE - Séminaire opérationnel à Thiès.



L'alphabétisation fonctionnelle dans les langues nationales arrive à point pour sensibiliser les masses paysannes qui ne se reconnaissaient plus dans un système qu'ils avaient tendance à considérer comme un instrument d'exploitation et d'oppression et non comme un moyen d'améliorer leur sort. Ce qui a manqué au mouvement coopératif, c'est d'être étayé par une véritable éducation coopérative qui ne transmette pas seulement des techniques de vulgarisation destinées à accroître la productivité, mais aussi qui donne aux producteurs les possibilités d'une meilleure compréhension, d'une réelle participation à la gestion de l'entreprise et au contrôle des opérations faites par les gestionnaires au nom des coopérateurs.

"Les documents de comptabilité matière, les cahiers de demandes individuelles, les bons de commandes et accusés de réception que vous avez élaborés en langue nationale permettront aux coopérateurs de décider d'eux-mêmes de certains aspects de leurs rapports avec les organismes de commercialisation aussi bien qu'avec les sources de financement parce que le remplacement du français, la seule langue jusqu'ici utilisée par les documents des coopératives, par l'une ou l'autre de nos langues nationales, transformera, j'en suis sûr, et la mentalité de l'encadrement et celle des adhérents des coopératives, tout en libérant ces derniers parce que devenus plus informés, mieux avertis de leurs propres problèmes par conséquent plus aptes à gérer leurs affaires" (30).

Le suivi de l'action d'alphabétisation est aussi important que l'alphabétisation elle-même. Il faut donner aux coopérateurs, grâce à l'alphabétisation fonctionnelle, les moyens d'accéder aux changements intervenus par la restructuration des coopératives, la formation des sections villageoises et le remplacement du français par l'une ou l'autre de nos langues nationales selon les régions. Une littérature adéquate doit être proposée aux nouveaux alphabétisés, tous les secteurs de la vie publique doivent également utiliser ces langues sinon, on perpétuera la domination étrangère et on marginalisera les langues nationales, leur ôtant tout un moyen d'évoluer et de progresser. C'est ainsi que la libération des masses paysannes engendrera la promotion de nos langues nationales, capables comme toutes les autres à véhiculer les concepts les plus divers, pour peu que les utilisateurs de ces langues le veuillent réellement, en participant effectivement à l'élaboration d'une terminologie correspondant aux nouveaux besoins."

Les structures de participation à la base sont constituées dans un terroir donné par les coopératives, les sociétés d'encadrement, les services d'appui, l'école, le conseil rural, les pharmacies villageoises, les cases de santé, etc... Ces structures répondent souvent aux besoins de développement global des populations qui ne le réalisent pas toujours en raison des blocages, et du manque de motivations des intéressés et des contretemps divers. Quels sont les facteurs essentiels de la redynamisation de ces institutions de participation. Quel rôle pourrait jouer l'utilisation des langues nationales, le fonctionnement ou la mise en œuvre de ces institutions de participation, surtout sur les coopératives et les conseils ruraux ? En d'autres termes, l'utilisation des langues

.../...

(30) F. BADIANE - Séminaire opérationnel sur l'alphabétisation et le développement communautaire. Discours de clôture. Mai 1980. Annexe 4 p. 23.



nationales peut-elle faciliter une meilleure exécution du plan de développement défini avec la collaboration des populations locales à travers leurs institutions de participation ? L'alphabétisation peut-elle rendre plus performantes les nouvelles structures. Les conseils ruraux et les communautés villageoises sont-elles susceptibles, grâce à l'utilisation des langues nationales de relayer l'action de l'Etat dans la définition des besoins de développement, l'élaboration et l'exécution du plan de développement.

L'ENEA dans son programme de recherche appliquée sur le développement à la base prévoit une démarche en trois points :

1. Recueil de données, zonage et tableau de bord,
2. Restitution des données recueillies, des interprétations faites et des suggestions éventuelles aux groupes concernés,
3. Elaboration d'un plan d'aménagement et de développement du terroir de la communauté rurale.

Dans la deuxième étape, l'ENEA a entrepris de diversifier les méthodes utilisées pour élaborer des projets avec des communautés villageoises et rurales. Les objectifs à cette phase de restitution sont entre autres :

- élever le niveau d'information et de formation des conseillers ruraux et des responsables de villages ou de groupements,

- "provoquer un débat dans lequel les communautés villageoises et leurs responsables soient impliquées pour amorcer avec eux l'élaboration progressive d'un plan d'aménagement et de développement de la communauté rurale et des sous zones qui la composent" (31).

Ces deux objectifs montrent plus que tout autre le rôle que devra jouer l'utilisation des langues nationales dans sa mise en oeuvre et le fonctionnement des institutions de participation. Il va de soi que l'élévation du niveau de formation des conseillers ruraux et la participation effective des communautés de base passe par une alphabétisation qui, pour être efficace, doit être fonctionnelle. La définition des projets avec les populations concernées est la première étape du développement endogène, c'est-à-dire à la base. Cette définition sur laquelle doit s'appuyer l'élaboration du plan d'aménagement et de développement, "servira de cadres de référence aux choix et décision du conseil rural, aux organismes de financement, aux structures régionales et aux services techniques locaux" (31), dès lors que sont identifiés les besoins des villages et des groupements de villages (en matière d'alimentation, de santé, de production, d'emploi, environnement, etc...), établies les priorités, répertoriés les obstacles et les difficultés majeures auxquelles on doit faire face, souignés les équilibres nécessaires à rétablir ou à préserver et définis les moyens d'action et les services communs dont la communauté rurale a besoin pour impulser, mettre en oeuvre et entretenir un développement intégré des activités du terroir.

.../...

(31) ENEA - Recherche appliquée No. 2, Mai 1982, supplément aux Cahiers de de l'ENEA, p. 4.



Ce programme ambitieux n'est concevable que si les populations sont conscientisées dans le cadre des divers institutions de participation, grâce à l'utilisation d'un outil indispensable et non aliénant qui constituent les langues nationales. L'utilisation judicieuse de cet instrument donnera aux populations et aux animateurs des institutions de participation une claire conscience de leur rôle dans le développement du terroir.

Pour ouvrir des terrains d'application, pour ses élèves, l'ENEA par du postulat suivant : "Ce sont les populations qui sont les plus aptes à définir ce dont elles ont besoin et les efforts qu'elles acceptent de consentir pourvu qu'on les aide. D'autre part, l'élévation constante du niveau de conscience et de formation des populations est la condition essentielle d'une libération véritable" (32). Ici, comme ailleurs cette participation des populations, pour être efficace, doit être volontaire, consciente, éclairée par leur alphabétisation dans les langues nationales. Cette formation devrait être conçue, dans le cadre des projets de développement, et en rapport avec les structures de développement (CER, coopération, sociétés régionales de développement, etc.). Les objectifs de l'ENEA (qui veut faire des terrains d'application des carrefours de rencontres et d'échanges entre les populations et leurs structures de représentation d'une part et les services techniques locaux d'autre part), rejoignent ceux de la Direction de l'Animation rurale et urbaine et de la Direction de l'alphabétisation, c'est-à-dire susciter une mobilisation populaire en vue du développement intégré où l'élément culturel doit jouer un rôle de premier plan.

De toutes les institutions de participation, la plus significative et la plus novatrice au Sénégal est celle de la communauté rurale. Elle fait penser à son aînée tanzanienne l'ujama. En Tanzanie, l'alphabétisation en kiswahili a été généralisée à tous les tanzaniens, quelle que soit leur langue maternelle. Si les swahilophones adhèrent à cette décision autoritaire, il n'en est pas de même de ceux qui ne parlent pas le kiswahili. Toutes les langues des minorités ont été sacrifiées au profit du kiswahili. Cela fait l'alphabétisation n'a pas pu jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre et le fonctionnement de l'ujama. Par ailleurs, la création de l'ujama est partie d'une décision autoritaire du gouvernement tanzanien et du Président Nyèréré, qui pensait que les valeurs traditionnelles de solidarité prédestinaient le peuple tanzanien à un régime socialiste et communautaire. Sans avoir fait les enquêtes sociologiques préliminaires nécessaires à ce genre de projet, sans avoir fait participer les populations à la définition de leurs propres besoins en matière d'éducation et de développement, le gouvernement tanzanien s'est lancé dans l'aventure des ujama. L'expérience a lamentablement échoué, parce que les populations qui, traditionnellement, vivaient en état de dispersion, ont été regroupées autoritairement et contre leur gré dans des centres ou ujama, ils y côtoient des gens qu'ils ne connaissent pas. La confiance ne règne pas dans ces centres de regroupement entre les paysans. Il est donc bon de revoir le système, en tenant compte des avis des populations concernées, en introduisant dans la formation des populations de base,

.../...

(32) ENEA op. cit. p. 9.



leur propre langue nationale, surtout dans le cadre de l'alphabétisation fonctionnelle. Donc, en Tanzanie l'utilisation d'une seule langue nationale, non parlée par tous les tanzaniens a abouti aux mêmes effets que l'utilisation des langues étrangères dans d'autres pays, c'est-à-dire la démobilisation des populations et le peu d'intérêt qu'elles accordent au projet de développement. Cela est d'autant plus évident que les structures de participation sont définies et mises en place de façon autoritaire et arbitraire, sans prendre l'attache des populations et sans s'enquérir de leurs besoins. On aboutirait au même résultat si l'on tente de sédentariser de force des populations nomades, habituées à la transhumance dans un pays où le climat et surtout la pluviométrie ne permet pas la fixation des pasteurs. Même si le climat le permet, il est nécessaire de tenter de faire adhérer les populations au nouveau mode de vie qu'on leur propose par une éducation soignée, soucieuse de sauvegarder leur identité culturelle ; cette éducation devrait se faire dans la langue des populations-cibles à partir de projets de développement précis élaborés grâce à leur participation consciente et responsable.

Au Niger, l'introduction des langues nationales dans les programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes, à la place du français a entraîné chez le néo-alphabète un besoin de lire, de s'informer et de se former. C'est ce qui est à l'origine des efforts pour créer à leur intention un matériel de lecture (brochures de vulgarisation de thèmes divers), recueils de textes à caractère culturel (contes, légendes, histoires), journaux ruraux avec des articles techniques, traduits par les agents d'encadrement technique soit au total 38 livrets et brochures et 14 journaux et feuillets d'information.

Au Sénégal, la Direction de l'alphabétisation a eu les mêmes préoccupations en élaborant des documents de "post-alphabétisation". Si, au Niger, le matériel scientifique fait cruellement défaut pour résoudre le problème de la séparation des mots, il en est tout autrement au Sénégal où les grammaires sont élaborées, les décrets portant sur l'orthographe et le découpage des mots publiés. L'introduction des langues nationales dans l'alphabétisation des adultes se heurtait à la fois au doute, voire à l'hostilité de l'élite intellectuelle ; et à la réticence des adultes analphabètes. La première ne parvient pas à se départir de ses complexes et de ses idées reçues, pensant en toute bonne foi que nos langues sont inaptes à véhiculer certains concepts. Cela se conçoit dans la mesure où, pour reprendre l'expression de Joseph KI-ZERBO, que bon nombre d'entre eux "savent lire Sénèque, Cicéron et Platon, mais ne savent pas causer avec leur mère". La résistance des adultes analphabètes tient à des considérations diverses : - oralité et faible propension à savoir lire et écrire dans leur langue maternelle : complexe d'infériorité vis-à-vis de la langue du colonisateur.

- La non utilisation des langues dans l'appareil administratif et dans l'enseignement: pourquoi le gouvernement ne donne-t-il pas l'exemple en utilisant ces langues comme langues de travail. A quoi sert cette alphabétisation dans les langues nationales ?

Manque d'information et de productions littéraires, qui permettent le maintien de l'acquis et le suivi de l'alphabétisation. A ce niveau il faut dire que seul le Service de l'alphabétisation des adultes produit en langues nationales. L'IRSA publie quelques recherches en langues nigériennes.



L'UNCC (Union Nigérienne de crédit et de coopérative) introduit dans les coopératives depuis un certain temps des documents en langues nationales, (livres comptables et fiches de gestion (33). Même si à ce niveau, ces documents de comptabilité ne suffisent pas comme littérature ; il faut avouer qu'ils ont l'avantage de faire participer d'avantage les coopérateurs à la vie des coopératives.

Inadéquation entre la langue d'enseignement et celle de la presse. Les imprimeries en langues nationales devraient pouvoir suivre l'alphabétisation dans ces langues.

Au Niger, on s'est rendu compte que le besoin de lire dans une langue étrangère, tombe lorsqu'on peut utiliser l'acquis dans la langue d'alphabétisation et lorsque le matériel de lecture existe (ex : centres autogérés et coopératives).

Au Niger, comme ailleurs, l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement primaire, une fois que les maîtres et le matériel pédagogique sont disponibles, rendraient nos écoles plus opérationnelles ; les déchets scolaires seraient nettement réduits, parce que l'éducation serait enracinée dans le milieu physique et humain. Il est donc nécessaire d'étendre l'utilisation des langues nationales des écoles expérimentales ou de certaines écoles normales, des écoles pilotes aux autres écoles primaires, voire à l'enseignement du second degré.

Fundação Cuidar o Futuro

L'utilisation des langues nationales, ne serait-ce que dans le cadre de l'alphabétisation fonctionnelle, a le mérite non seulement d'éveiller la conscience des adultes et de les intéresser au développement, mais elle a aussi le mérite de sensibiliser les populations sur l'importance des langues nationales, à réduire leur méfiance à leur propos et même d'accepter volontiers l'alphabétisation de leurs enfants, dans le cadre de l'éducation formelle, dans les langues nationales. Cette utilisation des langues nationales dans les programmes d'alphabétisation des adultes est une contribution positive "à la prise de conscience de l'inadaptation de l'école, de ses méthodes, de ses structures. On peut dire aujourd'hui que l'alphabétisation sert de tremplin à la réforme de l'enseignement: elle la motive et l'entraîne presque" (34). Cette nécessité a été récemment soulignée par les Etats généraux de l'Education au Sénégal. Tout cela dépend de la volonté politique qui ne peut y parvenir qu'en y mettant les moyens, et qu'en définissant sans équivoque une politique linguistique nationale. Le mérite de l'utilisation des langues nationales dans les programmes d'alphabétisation des adultes, et dans les autres domaines de la vie nationale aura le mérite d'enraciner davantage les populations dans leur milieu, de ne pas donc les

.../...

(33) Salissou MADOUYOU : Expérience d'alphabétisation et d'éducation des adultes en langues nationales. In Les langues africaines, Documents de la réunion des experts sur la transcription et l'harmonisation des langues africaines Niamey, 1978, p. 172-177. Unesco 1981.

(34) Salissou MANDOUYOU. op. cit. p. 176.



destabiliser au plan culturel et social à cause de l'utilisation d'une langue étrangère qui véhicule toujours les valeurs exogènes, et à redynamiser toutes les institutions de participation qui sont créées pour promouvoir leur mieux-être, en étroite collaboration avec eux.

M. SALISSOU conclut en exprimant sa conviction et la certitude "que hors nos langues nationales, supports et véhicules de la culture nationale, tout programme d'alphabétisation et d'éducation est voué à l'échec et il est vain de penser à une indépendance véritable basée sur la démocratie" (35). J'ajouterai que tout développement serait impossible et que toutes structures et institutions de participation seraient considérées comme étrangères aux populations qu'elles ont pour vocation de servir.

L'institution de participation la plus novatrice au Sénégal est la communauté rurale et le conseil rural. Elle constitue une tentative louable de rapprocher les administrateurs et les administrés, une tentative de participation active des populations au processus du développement à la base. Le Conseil rural, structure de participation, élue par les paysans qu'il représente, se heurte à beaucoup de problèmes dans sa mise en oeuvre et dans son fonctionnement.

Le Conseil rural élu, est doté de pouvoirs importants, comme l'utilisation des ressources à l'occasion de laquelle, il peut entrer en conflit avec le sous-préfet, le tout-puissant représentant de l'administration qui agit souvent de façon autoritaire, ne parle pas la même langue que ses administrés et n'est jamais neutre dans les conflits qui peuvent intervenir au sein de la communauté rurale. L'administrateur, le fonctionnaire de commandement ne peut-il pas agir comme un frein à la participation populaire au développement de base. Dans le cadre de la gestion des terres et de leur attribution, la loi sur le domaine national n'est pas souvent en diapason avec les coutumes foncières et les règles de solidarité traditionnelle et d'entraide collective. Il arrive dans le même ordre d'idée que les anciens propriétaires soient élus en majorité au Conseil rural, et tendent par là à perpétuer l'ancien état des choses.

Dans ces deux cas, l'utilisation des langues nationales pourrait rendre plus aisée la tâche du Conseil rural. On pourrait humaniser les relations entre le sous-préfet et le conseil, on pourrait faire obligation aux membres du conseil d'être alphabétisés dans la langue nationale en vigueur dans leur communauté. On pourrait exiger la même chose du sous-préfet et de tous les membres du conseil d'arrondissement c'est-à-dire le CER. Pour que la coopération soit plus efficace et exempte d'ambiguïté, tous les discours seraient faits en langue nationale, sans interprète ; que les discussions du Conseil lors des sessions soient faites dans la même langue avec un procès-verbal. Les lettres, circulaires, décisions et partant tous les actes administratifs seraient rédigés en langue nationale. Tout cela est possible si une alphabétisation fonctionnelle est mise sur pied, s'appuyant sur les besoins en éducation et en alphabétisation des membres des conseils ruraux, des agents des coopératives (chefs

.../...

(35) Salissou MANDOUYOU op. cit. p. 177.



de secos, peseurs, présidents des coopératives, secrétaires des sections villageoises). Dans les programmes d'alphabétisation prendraient place toujours en langue nationale, des éléments de législation foncière, de droit de collectivités, de gestion financière, loi sur le domaine national, droits et prérogatives des conseils ruraux et des membres de l'administration, et de leurs limites. Cette éducation serait étendue à toute la population adulte dans le cadre des projets et des actions de développement communautaire, l'organisation du travail et l'étude de l'environnement, la lutte contre les feux de forêts, les cases de santé et l'éducation sanitaire et des soins de santé primaire axée sur la lutte contre les grandes endémies : paludisme, fièvre jaune, onchocercose ou maladie du sommeil pour les riverains de la Gambie.

Cette éducation au niveau des campagnes dans les cadres des coopératives, au niveau des villes dans le cadre des organisations de jeunesse et des femmes, pourrait atténuer les déséquilibres majeurs que l'on constate au sein des conseils ruraux : privilèges de fait des gros villages au détriment des petits au niveau de la représentation au sein des conseils ruraux, déséquilibre entre la représentation masculine d'une part féminine et juvénile d'autre part. C'est le lieu d'évoquer la participation des femmes dans le développement au même titre et à l'égal de l'homme. Les femmes africaines, adultes, en particulier les femmes rurales, pour reprendre l'expression de Mme Milred MALINEO TAU, (36) "sont à la base du développement dans la plupart des pays africains" ; les efforts de développement sont en général conçus pour les femmes et non avec elles, de sorte qu'elles se trouvent placées devant des responsabilités trop lourdes qu'elles sont mal préparées à assumer. La femme porteuse de vie est en même temps responsable de la survie de la collectivité par ses nombreuses tâches : agriculture de subsistances, travail salarié, distribution de denrées alimentaires, commercialisation, tâches ménagères et familiales. La majorité des femmes s'occupent de l'agriculture. Parmi les circonstances favorables au développement en Afrique, Mme TAU signale l'existence d'une "solide tradition de travail en coopération chez les femmes et leurs organisations diverses, souvent puissantes, tant formelles qu'informelles" (36).

C'est dans le cadre de ces organisations féminines de coopération dans le travail que l'alphabétisation dans les langues nationales aurait un effet bénéfique. C'est par elles qu'on pourrait identifier les besoins des femmes en éducation. Elles donneraient un ressort puissant aux mécanismes mis sur place dans plusieurs pays pour améliorer leur sort.

Ces organisations de participation leur permettraient de participer à la définition des politiques ayant trait à la promotion féminine en particulier et à la promotion humaine en général, seul moyen d'assurer leur survie économique et celle de leurs enfants, en leur garantissant l'égalité des droits avec les hommes. Les plans de développement ne devraient plus continuer à ignorer la fonction de la femme dans la société africaine.

L'Organisation des Nations Unies, dans une évaluation intitulée "Rural Women's in Development" souligne la nécessité de faire bénéficier aux femmes rurales des actions d'éducation extra-scolaire, pour les faire accéder à la technologie moderne, à l'enseignement et à la formation technique, lorsqu'ils

.../...

(36) Mme Milred MALINEO TAU : Women critic to African Development, in Africa Report, mars-avril 1981, pp.4-6, cité par Unesco Education des Adultes No. 42 1981, pp. 12-13.



valorisent leurs activités, et les arrachent des ornières de la routine. Au Sénégal, les riziculteurs de Taiwan tapent à la porte à côté en donnant leurs conseils en matière de riziculture à des hommes, et non aux femmes ; au Rwanda, les services de vulgarisation n'intègrent pas leurs activités au rôle que les femmes jouent dans l'agriculture et l'élevage, et ne savent donc pas répondre aux questions que se posent les femmes (37). Ici aussi, l'alphabétisation fonctionnelle dans les langues nationales est indispensable pour revaloriser le rôle de la femme et l'intégrer effectivement à l'effort du développement en toute conscience et en toute égalité avec l'homme. Au Sénégal, le Secrétaire d'Etat à la Promotion Humaine se soucie particulièrement dans le cadre du Centre de l'éducation polyvalente des adultes, de la formation pour la participation de la femme sénégalaise au développement en milieu urbain.

La formation touche aussi les cadres supérieurs des agents de base et leurs dirigeants locaux dans Dakar et les autres grandes villes. Elles sont surtout sensibilisées aux divers problèmes qui se posent dans la société urbaine dans un pays en pleine explosion démographique ; éducation en matière de population, économie familiale, organisation d'associations des femmes, conception et gestion d'actions de développement communautaire, organisation du travail et étude de l'environnement. Parallèlement s'est tenu à Dakar un séminaire de formation en matière de santé, de nutrition et de gestion des projets locaux, à l'intention des cadres de la promotion humaine. Les communications variées ont été présentées à cette occasion : éducation nutritionnelle, pratique de soins en milieu rural, hygiène et assainissement, gestion des maternités et des pharmacies villageoises.

Il est dommage que tout cela ne vise que le personnel d'encadrement et se fait en français. Dans ces projets divers les cadres devraient être initiés aux langues nationales, à leur transcription et à leur maniement, à l'élaboration d'une terminologie adéquate leur permettant de communiquer plus facilement avec les populations urbaines et rurales. Elles devraient encadrer les populations féminines dans les activités qui sont les leurs, en organisant des cours d'alphabétisation fonctionnelle. Cette action relayerait les cours d'alphabétisation à la radio et à la télévision, et les émissions priorité santé n'en seraient que mieux comprises.

Il me semble que dans les régions décimées par le paludisme, l'onchocercose et la maladie du sommeil, l'alphabétisation fonctionnelle axée sur la lutte contre ces maladies sur la prévention et l'hygiène, ne pourrait que faire adhérer les masses aux programmes d'alphabétisation dans la mesure où ils sont au cœur des préoccupations des populations cibles.

Les atavismes locaux ont tendance à mettre à la tête des institutions de participation comme les conseils ruraux, les notables, les chefs naturels et traditionnels (coqs de villages, présidents des coopératives, responsables locaux des partis politiques ou du parti dominant, gros maraîchers et gros producteurs d'arachides, personnalités religieuses plus rarement, négociants influents au niveau des principaux centres nommés dans le cadre des coopératives). L'éducation et l'alphabétisation en langues nationales des masses rurales pourraient amener les populations à prendre une plus claire conscience de la distinction qu'il faudrait faire entre les institutions de participation conçues pour l'ensemble de la collectivité rurale et les organismes des partis politiques, ou même les tendances au sein du parti dominant. La politisation des institutions de participation

(37) Rural Participation in Development, Evaluation Study No. 3, cité par Unesco Education des Adultes No. 12, 1981, p. 13.



et les conflits de tendance au sein du parti dominant retentissent sur les institutions, contribuant à fausser la représentativité des conseils ruraux et à démobiliser les masses à l'égard des projets de base et des actions de développement communautaire.

Il est sûr que la faiblesse du niveau de l'instruction en français et la non valorisation de l'éducation en arabe joue sur le niveau de l'information concernant la réforme - Seule l'alphabétisation en langue nationale axée sur la réforme peut combler cette lacune. Il est certain que la brochure de la direction de l'alphabétisation en langue nationale (en wolof par exemple) sur la communauté rurale est d'une très grande utilité pour les alphabétisés en langue nationale dans les régions touchées par la réforme. Les institutions de participation, dictées par le souci d'une démocratie politique et économique à la base, n'en connaît pas moins les problèmes inhérents au monde rural en général. L'ENEA, dans un dossier sur les communautés rurales cite en autres problèmes - "le poids des structures traditionnelles ; la tendance à l'accaparement du pouvoir économique par une minorité ; celle-ci agissant sur les autres domaines de la vie nationale ; politique, religieuse, institutions en place, etc..." (38).

Pour résoudre les nombreux blocages que rencontrent la mise en oeuvre et le fonctionnement des institutions de participation, en particulier les conseils ruraux, il a été suggéré :

1. "La création des conditions d'une conscience communautaire".

Cette conscience même si elle existe au niveau des communautés villageoises, cellule de base, est moins évidente dans le cadre de la communauté rurale où les villages voisins ont eu et auront toujours des conflits en relation avec la répartition et la gestion des terres, de la délimitation des zones de parcours des bestiaux, de l'utilisation des eaux et forêts. Ces difficultés sont renforcées par le fait que la représentation au niveau du conseil rural ne reflète pas toujours la composition de la communauté ; certains villages, surtout les petits sont sacrifiés au profit des grands, les femmes au profit des hommes, les jeunes au profit des vieux. Malgré tout, il existe un moyen de récupération de certains éléments des structures traditionnelles pour créer des conditions de conscience communautaire. La solidarité entre les groupes d'âge pourrait être redynamisée par la création des projets utilitaires concernant tous les villages de la communauté ; l'emplacement de ces projets pourrait être décentralisé. Ces projets serviraient donc de support à une alphabétisation fonctionnelle. Les projets communs, en dehors de toute apparence de contrainte ou de brimade de la part de tel village, de tel groupement d'intérêt ou de tel individu, renforceraient la conscience collective. C'est ainsi que la participation par des cotisations modestes au budget des cases de santé, des pharmacies villageoises, et à leur gestion, est un excellent moyen de rassembler les populations, la revitalisation des actions traditionnellement communautaires, construction de maisons, vaccinations des troupeaux, luttés contre les feux de forêts et les incendies, forages de puits et construction d'abreuvoirs etc... Mais il ne faut pas oublier que l'individualisme a gagné les campagnes avec l'ouverture des campagnes au monde extérieur, avec la toute puissance de l'argent qui a tendance à inhiber certaines valeurs ancestrales : la possibilité de payer une main d'oeuvre pour construire sa case, son toit rend moins évidente et opératoire la solidarité du groupe, qui continue toujours à se manifester dans certaines conditions. C'est ainsi que le premier jour où l'on creuse les fondations d'une nouvelle maison, même en dur, la collectivité villageoise se solidarise en aidant à creuser les fondations, à apporter

.../...

(38) ENEA. Recherche appliquée, No. 2, 1982, p. 11.



du sable et de l'eau. C'est toujours l'occasion d'une grande fête villageoise qui donne lieu à des victuailles importantes que fait celui qui construit pour ceux qui l'aident. Cette fête de la solidarité, existait auparavant à l'occasion de la fabrication d'un toit de case, qu'on ne pouvait ni faire ni monter tout seul.

2. "L'éducation des masses des élus, de l'encadrement administratif".

C'est peut-être ici plus que partout ailleurs que doit intervenir l'utilisation des langues nationales. Il faudrait éviter à ce qu'il y ait deux types d'éducation, dans deux types de langues, celle des notables, des cadres et de l'administration et celle des masses. Ce serait perpétuer la domination et l'exploitation de la majorité par la minorité, de consolider les potentats traditionnels dans leurs prérogatives de direction et de gestion. Les cadres administratifs sont apparemment plus faciles à éduquer en langue nationale. Il suffit de les initier à la transcription des langues nationales, aux règles élémentaires d'orthographe, de grammaire et découpage des mots. Après cette initiation, ils sont tenus dans leur relations avec les encadrés d'utiliser la langue nationale non seulement oralement mais aussi par écrit. Aucune langue étrangère ne devrait être utilisée à ce niveau.

Le préposé à l'état-civil doit rédiger les actes en langue nationale, de même que les jugements, les convocations à la poste, les prospectus pour l'utilisation de certains produits essentiels (engrais, fongicides, etc...). Les élus ne sont pas forcément alphabétisés dans une quelconque des langues nationales ou étrangères (Français, Arabe). Une alphabétisation fonctionnelle devrait être axée autour de leurs fonctions : politique budgétaire et utilisation des ressources (recettes, investissements et contrôle de l'exécution), gestion et répartition des terres et politiques forestière. Cette éducation tendrait également à leur faire connaître leurs droits et leurs devoirs, leurs rapports avec le fonctionnaire de commandement, le sous-préfet qui doit cesser d'être un vers prévaricateur et pillard, mais un bon gestionnaire soucieux avant tout de l'intérêt des masses qu'il est appelé à encadrer. Le sous-préfet, par une formation spécifique, et par l'étude et l'utilisation obligatoire de la langue en cours dans sa circonscription se rapprocherait davantage des administrés. Il est souhaitable que son logement soit, non à l'entrée mais au milieu du village chef-lieu de l'arrondissement.

Le sous-préfet, tout fonctionnaire qu'il soit, devrait être moins impliqué dans les luttes partisans, et en dehors des tendances au sein des partis dominants. C'est la seule façon de privilégier l'intérêt général de la communauté sur celle d'un parti ou d'une faction de parti. A ce propos, le multipartisme devrait dominer au sein du Conseil rural et même au sein des coopératives. Les Conseils ruraux devraient cesser d'être des succursales d'un parti quelconque. Cela est possible dans la mesure où, à la base, les populations rurales sont moins concernées par les conflits idéologiques qui divisent la classe politique. Elles sont plus intéressées par les problèmes locaux, : terres, terrains de parcours des troupeaux, santé des populations et des troupeaux, hydraulique. C'est généralement pour résoudre les problèmes locaux que bon nombre de paysans adhèrent aux partis politiques, et non pour imposer tel ou tel système politique et social. Les Conseils ruraux devraient être conçus à l'image des coopératives, des écoles, des maisons de santé et des dispensaires, c'est-à-dire en dehors des querelles politiciennes.

.../...



Une solide éducation, devrait également permettre aux Conseils ruraux, de ne pas être une arme pour les vengeances personnelles, comme cela s'est passé parfois, pour éviter que les opprimés d'hier ne deviennent les oppresseurs d'aujourd'hui.

L'éducation des conseillers ruraux devrait les porter à mettre sur pied une politique budgétaire saine, à trouver des ressources sans surcharger les masses, à améliorer l'assiette fiscale, le recouvrement des taxes, et la situation budgétaire de la communauté ; à suivre de près la nature et la répartition des investissements, en définissant les priorités en la matière qui devraient aller aux investissements productifs (santé, hydraulique villageoise, éducation, voirie, aménagement des zones de cultures, d'élevage, etc...) Ces investissements devraient profiter à toutes communautés villageoises sans exception ; leurs populations devraient participer effectivement à l'identification des besoins en matière d'investissement, et à l'élaboration des projets de développement communautaire.

L'exécution du budget et son contrôle constituent un des problèmes les plus délicats, dans la mesure où les prévarications sont souvent nombreuses parfois avec la complicité des sous-préfets qui peuvent favoriser des réalisations fictives ou inachevées ou des ententes préalables entraînant des coûts très élevés de certaines réalisations, que le budget de la communauté ne peut guère supporter sans préjudice pour les contribuables. Dans ce domaine aussi, une éducation conséquente des conseillers ruraux, leur initiation à des techniques élémentaires de la comptabilité, la possibilité qu'ils ont de faire appel d'offres pour certains travaux, et surtout une information préalable, les réalisations retenues, leur permettraient de veiller effectivement à la réalisation ponctuelle des projets. Pour ce faire, une coopération réelle et franche entre les agents de l'administration, les conseillers et les collectivités villageoises devrait être érigée en règle d'or. En outre, une éducation civique sérieuse, favoriserait la participation aux travaux des populations des villages, bien encadrées techniquement et abaisserait davantage le coût des réalisations. C'est là que peut jouer la solidarité, caractéristique des populations rurales. Les artisans et tâcherons locaux, devraient bénéficier en premier lieu de la priorité de la réparation et même de la construction des bâtiments publics. Les réalisations seraient alors bien moins chères que si l'on faisait appel à des entrepreneurs étrangers au terroir.

Les problèmes les plus sérieux auxquels les conseils ruraux sont confrontés sont liés à la terre, à son statut, à sa répartition et à sa gestion, à son utilisation. Les difficultés sont rendues plus graves à cause de la superposition de deux droits, le droit coutumier et le droit moderne imposé de l'extérieur par la loi sur le domaine national. Il s'agit également de deux conceptions des rapports entre l'homme et la terre, et de l'homme avec son voisin dans le cadre du terroir.

La loi sur le domaine nationale qui est antérieure à la réforme territoriale, prétend libérer la terre des lamas ou joom pour la restituer à ceux qui la travaillent. Dans beaucoup de régions et au niveau des campagnes, elle n'est pas comprise de cette façon. Bon nombre de ruraux comprennent mal que le titre foncier dans les villes conservent aux propriétaires fonciers leurs droits de propriété alors que l'absence de ce titre foncier enlève aux ruraux les droits reconnus aux citadins : une tradition plusieurs fois séculaire aurait dû avoir autant de poids que le titre foncier importé par le colonisateur. Certains ne sont pas loin de penser que la loi sur le Domaine National, au lieu d'être la

.../...



nuit du 4 août sénégalais, est un moyen de spoliation contre les populations sans défense. Aussi, bon nombre de paysans au niveau des communautés villageoises, ignorent-ils délibérément les termes de la loi sur le domaine national. Il faut ajouter qu'aucun effort d'information n'a été fait pour comprendre cette loi dans toutes dispositions aux masses paysannes. A l'époque où les sociétés d'intervention se multiplient, et où les barrages destinés à assurer la maîtrise de l'eau demandent beaucoup d'investissements, d'aucuns pensent que la loi, en vertu du droit d'expropriation pour utilité publique, est destinée à donner les terres gratuitement à des sociétés souvent liées aux multinationales de l'agro-industrie. L'exemple du BUD Sénégal et de la CSS est là pour étayer cet argument. En outre des terres sont parfois, pour des raisons politiques, affectées à des fonctionnaires ou à des marabouts. La priorité donnée au tourisme, permet l'octroi gratuit de terrains pour la mise en place des infrastructures touristiques ou industrielles qui ont une influence néfaste sur l'environnement physique ou humain.

Devant cet état de choses, les pratiques anciennes persistent comme les locations et la mise en gage des terres, la poursuite de la perception de certaines taxes et redevances pour la mise en exploitation des terres, et même certaines prestations en travail. Les populations concernées ne voient pas ce que la loi apporte de nouveau, sinon de briser les liens traditionnels de solidarité entre exploitants et propriétaires. Du reste, beaucoup d'idées fausses avaient cours sur l'exploitation et la gestion des terres, sur une prétendue féodalité terrienne qui opprime, pressure et exploite abusivement les agriculteurs. Une étude plus approfondie aurait donné un autre visage au monde rural, et au statut de la terre, en montrant qu'en temps normal, aucune expropriation abusive n'est possible de la part du propriétaire. C'est seulement dans la zone arachidière que des pratiques blâmables de spéculation foncière ont lieu. Pour toutes ces raisons, les populations guidées par le souci de maintenir l'équilibre social, la solidarité villageoise et de s'en tenir aux principes du code de l'honneur, restent attachées aux pratiques d'hier et ignorent la loi sur le Domaine National, qui est considéré comme étrangère à l'éthique de la communauté villageoise. Les rares éléments, souvent d'implantation récente, et fortement politisés, qui essayent de semer le désordre, en avançant la loi sur le Domaine National, sont très fréquemment neutralisés par les liens de solidarité des populations villageoises.

Mieux, lors de l'application de la réforme de l'administration territoriale, les paysans éveillés par les partis politiques se sont rendus compte de l'importance des institutions de participation en relation avec le statut de la terre et de sa gestion. Aussi les anciens propriétaires fonciers, se sont-ils lancés dans la bataille politique ; bon nombre d'entre eux ont réussi à se faire élire, soit au suffrage universel, soit par l'intermédiaire des coopératives, pour récupérer le mouvement et continuer à conserver le contrôle de leurs anciennes propriétés. C'est ainsi que peu de choses ont changé dans les mentalités, car les chefs traditionnels sont devenus les chefs des institutions de participation nées de la réforme. C'est ainsi que l'inégalité dans la répartition des terres persiste: coexistence de grands propriétaires et de non propriétaires, la fiction de la mise en valeur permet aux propriétaires de maintenir leurs domaines (plantations de quelques plants d'arbres fruitiers, fonçage de quelques puits, semer et débroussailler plus qu'on ne peut cultiver, utilisation d'une main d'oeuvre rémunérée). On continue de cette façon à vendre le surplus ou à le louer, contrairement aux dispositions de la loi.

.../...



Il faut noter que la récupération des Conseils ruraux par les notables ruraux, en perpétuant la tradition, est renforcée par l'exode rural qui conduit les populations paysannes, les jeunes surtout, dans les villes. L'absence des éléments jeunes ouverts au changement, favorise le maintien des pratiques d'antan par une population de vieux qui ne tiennent pas à changer de comportements parce qu'ils n'en voient pas la raison. C'est davantage l'utilisation du nouveau matériel agricole qui, en agrandissant considérablement les domaines d'exploitation des anciens propriétaires, crée le problème des terres, beaucoup plus que l'explosion démographique. Le courant migratoire vers les villes et vers l'extérieur est renforcé par la sécheresse et la crise des économies rurales et urbaines.

Seule l'utilisation des langues nationales dans l'éducation des masses rurales dans leur ensemble, et pas seulement des notables et les conseillers ruraux, qui peut favoriser le redressement de la situation des institutions de participation dans les campagnes. C'est aussi bien au niveau de l'école formelle, qu'au niveau de l'alphabétisation fonctionnelle que l'éducation des masses peut se faire. Tous les membres de l'encadrement rural, préfets, membres d'arrondissement (CER), les agents des postes, de la douane, de la santé devraient participer à ce gigantesque effort de formation et d'information des masses rurales.

Après l'initiation à la transcription des langues nationales, la formation aurait dû être centrée sur la loi sur le domaine national, ses dispositions essentielles et sa portée. La communauté rurale et le Conseil rural devraient également constituer un des volets de la formation non seulement des adultes, mais aussi des jeunes dans le cadre de l'école formelle. Les instituteurs seraient recyclés en vue d'assurer un enseignement d'instruction civique axée sur les lois fondamentales (Réformes territoriales, domaine national, coopératives, etc...). Cette éducation devrait insister sur le fait que ces lois ne sont pas faites contre les paysans, mais qu'elles visent à normaliser la vie paysanne fortement touchée par l'économie monétaire et les spéculations foncières telles qu'elles ont lieu dans les villes ; qu'elles visent à combattre la vie chère, en renforçant l'auto-suffisance alimentaire par la mise en valeur d'aménagements productifs ; de lutter contre la mainmise des villes, des grosses sociétés de l'agro-industrie et des grands intermédiaires sur la terre des paysans, sur leur vie. La campagne doit non seulement se suffire à elle-même, mais elle peut continuer à nourrir la ville au lieu d'être nourrie par cette dernière. D'où l'importance de la diversification des cultures de la redistribution des terres permettant à tous d'accéder à elle par le travail, intensification de la culture et amélioration des méthodes culturales, reboisement et constitution de réserves pour défendre l'environnement. Par la même occasion faire participer les complexes industriels et touristiques installés dans les communautés, aux opérations de développement rural, d'équipements collectifs, d'équipement en infra-structures socio-économiques et culturels : diversification des activités rurales, utilisation des engrais chimiques et des machines, cultures irriguées, élevage-laitier et élevage d'embouche "afin d'optimiser la production sur une surface restreinte" (39).

La faiblesse des moyens financiers des communautés rurales explique la médiocrité de leur participation aux financements des projets proprement économiques eu égard au rôle déterminant joué par les sociétés régionales de développement (SAED, SODEVA, SOMIVAC, SEIB, etc). Cette participation est amoindrie par les charges que font peser sur elles les services techniques en échange de leurs interventions. Dans l'état actuel des choses, le financement des écoles en langues nationales aurait dû prendre une place plus importante dans la communauté rurale ; car seule, une éducation dans les langues nationales pourrait élever la conscience des masses pour une participation plus efficace à l'effort de développement global du terroir au plan économique et social et culturel.

.../...



Sur ce plan, l'école coranique traditionnelle intimement intégrée au système éducatif pourrait servir d'exemple. En effet, la collectivité villageoise participe à l'éducation des élèves de l'école coranique, en offrant le gîte et le couvert aux enfants étrangers au village. Chaque enfant trouve dans la communauté villageoise "une mère" qui lui donne à manger, le protège, le blanchit et parfois même le loge ; en revanche, l'enfant lorsqu'il va au champ rapporte à sa mère un fagot de bois mort pour la cuisine, ou de la paille pour ses animaux, il lui arrive aussi de piler ou d'aller puiser de l'eau pour elle. Cette forme de participation de la population à l'éducation des enfants étrangers au village est totalement acceptée et intériorisée par les populations. Cela développe des sentiments d'amitié et de solidarité qui résistent de façon durable au temps, entre la famille naturelle de l'enfant et sa famille adoptive. L'élève résidant quant à lui, doit au maître d'école coranique ce qu'on appelle le "mercredi" c'est-à-dire une demi-journée de travail sur les champs du maître ou son équivalent en argent dans les villes. Au fur et à mesure que l'enfant progresse dans ses études, ses parents versent au maître certaines redevances souvent symboliques. Cette forme de participation des populations à l'éducation devrait servir de règle, pour soutenir partout l'effort d'éducation dans le domaine des langues nationales. C'est ainsi que la rétribution des maîtres ne serait plus laissée aux sociétés d'intervention, qui versent aux moniteurs des émoluments insuffisants qui ne contribuent nullement à l'insertion des moniteurs et des alphabétiseurs dans l'ensemble du corps social.

Ce qui vient d'être dit, devrait servir de modèle aux relations entre la communauté rurale et les autres institutions de participation comme les coopératives, les écoles et les centres de formation. Ces institutions doivent être dans la communauté et non en marge de la communauté rurale. Bien sûr le Conseil rural est formé pour 1/3 de personnes choisies par les organisations coopératives, mais les employés de ces derniers comme les instituteurs et les maîtres responsables des centres de formation, sont souvent considérés comme les fonctionnaires salariés, qui sont payés pour faire un travail dont l'organisation et les motivations leur échappent. Ils ne sont pas intériorisés, car étrangers, souvent se comportant comme tels ; ils peuvent être mutés à tout moment, leur genre de vie et leurs attitudes parfois dédaigneuses vis-à-vis des paysans ne facilitent pas leur adoption par les populations. Dans ces conditions, seule une redéfinition des objectifs de l'école, de la coopérative, du centre de formation, etc. qui solliciterait la participation des populations, permettrait une intégration véritable de ces institutions et de ceux qui sont chargés d'assurer leur fonctionnement. Cela revient à faire de la communauté rurale non comme une structure populaire comme tant d'autres (parti, groupements de jeunes, groupements de femmes, etc.), mais surtout comme "un pôle de coordination, d'orientation, d'arbitrage, un cadre de références pour l'intégration des actions" (40). C'est ainsi que l'intégration de l'école, de la coopérative, du centre de formation, du centre de santé, à la communauté rurale, pourrait permettre de cerner à la fois les besoins d'éducation en relation avec les besoins de développement, définie dans le cadre d'un plan territorialement intégré, dont l'exécution se ferait sur plusieurs années.

La faiblesse de l'intégration des diverses structures de participation au niveau local ne favorise pas les projets de développement intégral à la base. Nous pouvons prendre le cas des relations entre les coopératives et les communautés rurales. On compte actuellement 2239 coopératives rurales groupant plus d'un demi-million d'adhérents. A ces dernières il faudrait ajouter près de 200 coopératives urbaines de consommation, d'habitat, de transport urbain, et d'artisans. Parmi les coopératives rurales, on compte 1750 coopératives arachidières, 113 milicoles, 61 rizicoles, 28 maraîchères, 5 fruitières, 90 de pêche, 152 d'élevage et 30 forestières.

Ces coopératives se regroupent dans le cadre d'unions locales au niveau des arrondissements (90), départementales, au niveau des départements (30), régionales (8) et nationale (1), en ce qui concerne les coopératives arachidières. Pour le mil, il y a une (1) union générale, pour le riz une, et pour le maraîchage trois (3).

.../...

(39) ENEA Op. Cit. p.12

(40) ENEA Op. Cit. p.14



Les instances de ces coopératives sont l'Assemblée générale des coopérateurs qui élit son conseil d'administration, de 9 membres. Le président de ces coopératives est nommé par le Conseil d'administration. Donc les responsables des coopératives sont :

- les présidents des unions locales (ex. 90 pour l'arachide), départementales (30) et régionales (13),
- les délégués de coopératives avec le titre de secrétaire à raison de 2 délégués par coopérative,
- les coopératives et leurs unions à tous les niveaux, notamment en dehors de ces organismes des gérants ou peseurs au niveau des coopératives et des gestionnaires au niveau des unions.

Ces coopératives et ces unions ne coïncident pas toujours avec les nouvelles circonscriptions administratives créées par la loi sur l'administration régionale de 1972. Il arrive que des coopératives regroupent des villages qui ne sont pas dans la même communauté rurale. L'idéal serait une adéquation entre l'union locale avec la communauté rurale et non avec l'arrondissement, sinon il se pourrait qu'un membre d'une coopérative soit désigné comme faisant partie du Conseil rural, en dehors de sa circonscription. Donc, des difficultés peuvent surgir (41).

Parmi d'autres difficultés qui peuvent entraver ou qui ont entravé effectivement la mise en œuvre ou le fonctionnement des coopératives, il y a le manque de confiance entre les différents villages, les membres d'une coopérative à cheval sur plusieurs villages ne se connaissent pas toujours. Le président qu'il faut bien choisir dans telle ou telle communauté villageoise n'inspire pas toujours confiance aux coopérateurs des autres communautés villageoises. La nomination du gérant de la coopérative ou peseur se fait selon des critères pas toujours très objectifs. N'étant pas partie prenante dans la coopérative, il peut toujours être tenté par des pratiques frauduleuses, d'autant plus que le conseil d'administration est formé en grande majorité d'analphabètes. Les techniques comptables, un langage souvent isotérique utilisé par les gestionnaires, empêchent les membres du conseil d'administration de vérifier sa gestion avec pertinence et efficacité. La démobilisation des coopérateurs permet au président de faire ce qu'il veut dans le cadre de la coopérative ou de l'union, avec la complicité du peseur ou du gestionnaire. Les adhérents ne s'intéressent à la coopérative que lors de la distribution des engrais, des semences ou du matériel agricole, lors de la vente des produits agricoles. A cette occasion, c'est-à-dire en fin de gestion, on lui présente la note à payer (dettes, intérêts, etc.) qu'il juge parfois sinon toujours trop lourde. Il a l'impression qu'il est volé par les responsables, qu'il n'a aucun moyen de contrôler. Il aurait pu exercer ce contrôle s'il était alphabétisé et initié aux techniques de la gestion ; cette arme lui permettrait de se rapprocher de sa coopérative, à la vie de laquelle il participerait pleinement.

L'insuffisance de l'éducation et de la formation dans ce domaine, explique non seulement la toute puissance des présidents, des gestionnaires et peseurs, mais aussi l'intervention permanente et souvent intempestive des agents de coopération, qui sont les encadreurs du mouvement coopératif. Au lieu de se cantonner à son rôle de formateur et de conseiller, l'agent de la coopération peut, pour

.../...

(41) Le nouveau projet de loi fixant le statut des coopératives remédie à cet état de choses.



des raisons diverses, orienter les décisions de la coopérative. Les querelles politiques ne sont parfois pas étrangères à ces attitudes des fonctionnaires.

La bonne marche des coopératives se ressent aussi de l'influence des toutes puissantes sociétés de commercialisation (SEIB, SONACOS, SONAR) qui s'occupent des comptes d'exploitation des coopératives, vérifient les bascules et détiennent certaines fonctions qui auraient pu facilement être remplies par les coopératives. C'est le manque de formation des agents des coopératives et des coopérateurs, qui justifie cette tutelle. Par rapport à cela, le monde paysan perçoit l'intérêt de l'alphabétisation fonctionnelle, dans les langues nationales. Les efforts qui sont faits dans ce sens par les services de la coopération et les cellules d'alphabétisation des sociétés d'intervention, rendent compte de l'intérêt et même de l'engouement qui commence à se manifester chez les paysans pour prendre en charge certaines charges et certaines responsabilités essentielles. La pression des paysans alphabétisés éclairés par les conseils de la radio éducative rurale, aboutit actuellement à une timide responsabilisation des agents des coopératives et des coopérateurs eux-mêmes. Les paysans de plus en plus s'organisent pour récupérer les fonctions que détiennent les sociétés de commercialisation.

La lourdeur de l'organisation du système coopératif est à l'origine de l'actuelle réforme des coopératives pour les rendre plus opérationnelles, et plus efficaces. Un projet de loi et un projet de décret en cours visent à modifier le décret 55.184 de 1955 et la loi 60.177 du 20 mai 1960 qui organisaient les coopératives. La coopérative telle qu'elle était conçue jusqu'alors, regroupait plusieurs villages. La confiance ne régnait pas, la coopérative devenait l'affaire de quelques uns et éloignait la majorité des paysans des coopératives et du mouvement coopératif, malgré les efforts méritoires des agents de la coopération pour développer l'esprit coopératif chez les paysans. Il faudrait ajouter que le mouvement coopératif, n'est pas spontanément né dans les collectivités locales. Il a été initié et encouragé par les pouvoirs publics qui avaient pour souci majeur de promouvoir le développement économique et social à la base, en libérant les paysans de l'exploitation des intermédiaires. L'esprit coopératif a certes fait des progrès, mais son impact sur les masses est moins important qu'elle n'aurait dû l'être, en raison de ses origines autoritaires. Deux solutions sont envisagées par les pouvoirs publics pour conduire les paysans à l'auto-gestion, donc pour les amener à gérer leurs propres affaires. La première solution consiste à rapprocher les coopérateurs de la coopérative, en promouvant une coopérative au niveau de la cellule villageoise. La coopérative unirait les intérêts des individus qui ont l'avantage de se connaître tous. La confiance devenue grande et l'adhésion plus massive des producteurs ou des consommateurs feraient de la coopérative une institution de participation efficace, avec des effets démultipliateurs certains. La caution solidaire serait plus crédible. C'est ainsi que le crédit agricole rénové, au lieu de transiter par les unions locales, départementales ou régionales, s'adresserait directement à des sections villageoises, dont la capacité d'endettement est connue.

Cette solution serait renforcée par l'éducation des coopérateurs et de leurs agents. Ils seraient éduqués dans le cadre d'une alphabétisation fonctionnelle, prenant appui sur les documents comptables utilisés par les coopératives et rédigés en langue nationale. Les secrétaires des sections villageoises, les coopérateurs seraient initiés à l'écriture, à la lecture, au calcul, à la comptabilité coopérative, et même à des rudiments de droit. A terme, les coopérateurs peuvent contrôler la gestion du Conseil d'administration, suivre les opérations des gérants et des gestionnaires et même à terme se passer des services des peseurs et reprendre en main leur compte d'exploitation et la vérification des instruments de pesée.

La loi cadre organisant les coopératives, tient compte de l'évolution subie par les coopératives jusqu'à ce jour, c'est-à-dire leur dépendance de plus en plus étroite d'un système d'encadrement devenu totalitaire, confinant les coopératives au rang de perpétuelles assistées, donc dépossédées de leurs prérogatives.

L'exposé des motifs de cette loi constate "que la participation des adhérents dans le fonctionnement et la gestion de leur entreprise reste très faible, voire inexistante dans la quasi-totalité de ces organisations ..."

En outre, "le rythme accéléré d'expansion des coopératives rurales ajouté à l'analphabétisme, et à la sous-formation des adhérents a conduit les structures d'encadrement, au sein d'un système hybride de gestion et d'encadrement, à assumer en fait un haut degré de centralisation des coopératives... La coopérative rurale est ainsi apparue de plus en plus comme une excroissance des services techniques administratifs, chargés d'assurer les relais de distribution du crédit et de l'équipement fournis par l'Etat, et de point de collecte des produits, sans aucune initiative des membres autre qu'une inscription formelle, les qualifiant à recevoir l'aide de l'Etat. D'où l'absence d'intérêt et de responsabilité des adhérents, et la non émergence des leaders et cadres coopératifs locaux" (42).

Seule une éducation conséquente dans les langues nationales pourrait faire sortir les adhérents de leur état d'assistés pour les transformer en coopérateurs actifs totalement responsables de leur destin. C'est toujours l'éducation des coopérateurs dans les langues nationales qui pourrait mettre fin au "phénomène d'accaparement du pouvoir à l'intérieur de la coopérative par certains notables et groupes d'intérêts acquis" (43) et à faire cesser les abus qui détournent l'entreprise de ses objectifs et de sa vocation de "structure de participation égalitaire", en vue d'une réelle démocratie rurale. Au demeurant, le souci de démocratiser les coopératives et le mouvement coopératif n'est-il pas une des raisons de la dissolution de l'ancienne ONCAD ?

Cette démocratisation n'est possible que si le monde rural est fortement sinon totalement responsabilisé pour tout ce qui concerne ses activités essentielles.

La loi cadre met l'accent sur la nécessité de l'éducation et de la formation dans le cadre de la coopérative, si elle veut coller aux éléments de base qui déterminent sa structure et son fonctionnement, qui ont nom : union, solidarité, entr'aide mutuelle, participation active". Les principes coopératifs que l'on veut promouvoir (adhésion libre, gestion démocratique, équité dans la répartition des résultats économiques) n'ont de sens que s'ils s'accompagnent de l'éducation des membres et de l'intercoopération. Si l'amélioration des conditions matérielles et de vie des coopérateurs est un des objectifs essentiels, la coopérative se doit d'être au service de la collectivité, en devenant une des cellules de base pour la réalisation des programmes économiques, définis dans le cadre du plan, au niveau même des villages et des communautés rurales.

.../...

(42) Loi de 1982 portant statut des coopératives. Exposé des motifs, p. 2-3.

(43) Loi de 1982 portant statut des coopératives. Exposé des motifs, p. 2-3.



En définissant la notion des droits (droit égalitaire de participation, droit de contrôle), la loi-cadre assigne aux coopérateurs un certain nombre d'obligations et de devoirs (utilisation de la coopérative, sauvegarde de ses intérêts matériels et moraux, participation régulière aux réunions des assemblées générales, information et formation par tous les moyens mis à leur disposition par la coopérative). Ces obligations visent surtout à l'éducation des coopérateurs. Les coopératives sont donc des centres d'information, de formation et d'éducation. Dans le cadre de la coopérative des tâches sont déterminées et des attributions données à des organes de participation qui doivent toujours et totalement solliciter la participation de tous les membres, et combattre ainsi l'absentéisme. Des compétences extérieures aux coopératives pourront être requises en matière d'organisation et de gestion coopératives, en matière de formation, d'information et de contrôle. Les services techniques des C E R comme des autres compétences requises devraient être passagères, donc avoir pour objectif majeur l'éducation des coopérateurs pour les amener à assurer leurs propres responsabilités.

Pour reprendre les termes de l'exposé des motifs de la loi de 1982 en cours d'examen, la participation des adhérents à la mise en œuvre et au fonctionnement des coopératives, pour être efficace doit être institutionnalisée. C'est ce qui explique les dispositions des articles 52, 53 et 54 "visant à permettre la création de véritables mécanismes de participation sous forme de comités ou commissions internes, fonctionnels, consultatifs ou ad hoc qui pourraient se charger de certaines activités spécifiques dans un certain nombre de domaines, tels ceux de la production, de l'éducation, de l'information, du crédit et de l'épargne, de la promotion sociale, etc. Ces commissions sont ouvertes à tous les adhérents y compris les femmes et les jeunes, ainsi qu'aux employés de la coopérative, afin de faciliter l'intégration de ces catégories de travailleurs dans les activités économiques et sociales couvertes par la coopérative" (44).

C'est aux mêmes préoccupations d'efficacité, que répond le souci de décentralisation des coopératives rurales en sections villageoises ou de quartiers, dans la mesure où le village et le quartier ont une cohésion sociale plus grande et plus forte qu'au niveau de la communauté rurale ou de l'arrondissement. A ce niveau, les besoins essentiels sont plus facilement cernés, car les fonctions économiques sont plus facilement définies car les fonctions économiques sont plus simples. C'est aussi un cadre éducatif plus crédible compte tenu des puissants éléments des structures de solidarité. Une fois identifiés les besoins et précisés les problèmes, les solutions sont plus faciles à trouver grâce à l'appui technique des services du C E R, dans le cadre d'un développement global et planifié : modernisation de la production, distribution du crédit, conservation et commercialisation des produits, sans compter la mise en service des programmes d'alphabétisation compte tenu des besoins identifiés. Cette structure sectionnaire rapproche "les centres de décision et de participation des populations villageoises elles-mêmes, tout en favorisant l'insertion de celles-ci dans leur organisation" (45). Structure de participation au sein de la coopérative de base conçue au

.../...

(44) Loi-cadre de 1982 portant sur le statut de coopérative. Exposé des motifs p.8.

(45) Loi de 1982. Exposé des motifs, p.11



niveau de la communauté rurale, la section villageoise ou de quartier, est le cadre idéal d'une alphabétisation fonctionnelle compte tenu de l'homogénéité de sa population, de ses besoins, de la confiance plus facile à établir entre ses membres et de la solidarité traditionnelle de la communauté villageoise qui ne peut que faciliter "la responsabilité des remboursements des prêts".

C'est dans cette perspective que le mouvement coopératif devrait être rattaché à la communauté rurale pour la rendre plus efficace si toutefois, la communauté rurale parvient à maintenir son indépendance ou du moins ses prérogatives vis-à-vis du sous-préfet et du C E R ; dans la mesure où les conseillers ruraux, dotés d'une formation suffisante, parviennent à limiter la tutelle pesante des autorités en endossant toutes leurs responsabilités. Malgré les difficultés diverses, la communauté rurale, épaulée par les coopératives et les structures économiques, par l'école et les instances de la formation, devrait être à la fois "une entité économique sur laquelle tous les projets économiques devraient être articulés, une structure susceptible, par son autorité morale et ses moyens, de protéger et de gérer les intérêts collectifs de la communauté souvent négligés jusqu'ici parce que non directement productifs ; une instance juridique et administrative susceptible d'orienter et de décider du développement de son terroir, de se poser en interlocuteur par rapport aux structures de développement" (46).

Dans une étude critique du développement rural au Sénégal, Monsieur Karamba DRAME (47) après avoir souligné l'inadaptation et les déboires des anciennes structures de gestion et d'encadrement modèles conçus par des étrangers, en dehors des bénéficiaires authentiques, note avec pertinence la nécessité de redéfinir une "stratégie reposant sur une méthodologie qui parte d'une véritable pédagogie du développement rural pour les sénégalais, avec les sénégalais". Cette stratégie tout en rompant avec le "monopole de la monoculture-arachidière" doit valoriser les productions rurales (céréales, fruits, légumes) et déboucher sur une véritable éducation du peuple sénégalais qui doit apprendre à consommer sénégalais. Le train des réformes mis en oeuvre par le gouvernement de la République (administration territoriale et locale, domaine national, ouverture démocratique, coopératives, sociétés régionales de développement) devrait concourir, à la nationalisation complète des cadres de vie, par une éducation enracinée dans les valeurs nationales, le sol national et les besoins nationaux. Le but ultime est une "approche globale du développement prenant en compte l'ensemble de l'exploitation du paysan grâce à un encadrement rapproché sous-tendu par une responsabilisation plus poussée des populations de base du fait de l'institution du domaine national et d'une administration du développement" (48).

M. DRAME note que, malgré des améliorations par rapport aux anciennes structures d'encadrement et de gestion, les sociétés régionales de développement (SODEVA, SODEFITEX, SAED, SOMIVAC, SONAR, Service national de coopération relayant l'ancienne ONCAD), pèchent par une "approche techniciste qui marginalise les populations rurales" considérées comme ignorantes, incapables de réfléchir sûrement et de prendre en conséquence des décisions intelligentes et réellement responsables. Seuls les cadres formés dans les grandes écoles nationales ou étrangères sont capables de concevoir, d'initier un développement véritable et ils y croient". En d'autres termes, les préoccupations technocratiques l'emportent sur les préoccupations de formation et d'éducation. Aussi les efforts faits en vue d'une alphabétisation fonctionnelle, sont-ils insignifiants ou de faible portée, parce que l'ensemble de la collectivité est mise en dehors des initiatives d'éducation,

.../...

(46) ENEA Op. Cit. p. 15.

(47) Karamba DRAME : Développement rural en question in ENEA Op. Cit. p.16.

(48) Karamba DRAME : Développement rural en question, in ENEA, Op. Cit. p. 16 et suivantes.



formation et d'alphabétisation ; l'alphabétisé en langue étrangère continue à détenir les postes de direction. Par ailleurs, la réforme administrative voit considérablement réduite sa portée, la responsabilisation des populations se heurte aux comportements repréhensibles et aux attitudes outrecuidantes des autorités administratives de base.

L'éducation dans un cadre formel ou informel doit viser à redonner l'initiative aux populations, en matière de développement, à leur faire prendre conscience que toute action en ce sens serait vaine sans leur participation. L'initiative même si elle vient du sommet ou de l'étranger doit prendre appui sur la base, qui la discute, l'adopte, l'intègre ou la rejette selon les besoins ; c'est la seule façon d'obtenir l'adhésion massive et franche, la participation effective aux programmes de développement. La pratique du développement et l'exécution des projets ne sauraient être que l'oeuvre des populations qui mettraient en commun les moyens dont ils disposent pour asseoir une participation favorable à tous. Des réalisations positives ont été faites dans ce sens par des associations dynamiques de communautés villageoises dans le département de Bignona, par les coopératives maraîchères féminines de Kartak, la coopérative bananière de Kabyline, le tourisme intégré en Casamance, le centre d'animation rurale d'Affigan (Cara), etc.

L'école formelle, officielle qui a été et demeure le cadre d'une éducation élitiste ne doit pas être en dehors du domaine de l'utilisation des langues nationales. Si elle a failli à sa mission, c'est qu'elle opère en marge de la communauté nationale de laquelle elle extrait des élites qui ont tendance à perpétuer un système d'éducation et de formation issu de l'époque coloniale. L'utilisation des langues nationales est la seule façon de la réconcilier avec son environnement physique et humain. Elle renoncerait avec une langue et un langage compris par tous. Cela évite ainsi aux enfants de penser dans leur langue maternelle pour s'exprimer dans une langue étrangère. Au terme du cursus scolaire et universitaire, cela éviterait, à l'inverse, aux élites, devenues incapables de penser dans leur langue nationale, de penser en langue étrangère pour s'exprimer, souvent fort malaisément, dans leurs langues nationales lorsqu'ils sont obligés de le faire.

Avant d'en arriver là, il suffit de noter l'intérêt de l'adéquation des programmes scolaires avec le milieu dans lequel et pour lequel l'école est créée. Cela éviterait aux enfants d'être désorientés par des livres de lecture qui font appel à des notions qu'il est impossible à l'enfant sénégalais et même africain de cerner ; la neige, l'hiver, l'automne, le ski, les traîneaux et igloos des Esquimaux, le printemps, etc. Même les notions de beau temps et de mauvais temps ne sont jamais comprises à plus forte raison celle de grêle, et autres allusions qui n'ont aucun répondant dans le milieu tropical. Le climat, la faune, la flore du pays devraient être le support des programmes scolaires.

Un inconvénient, non le moindre, de l'école traditionnelle, c'est de fabriquer dès le départ des inadaptés. Elle a jeté le discrédit sur le travail manuel qui n'a plus de place dans la formation ; les résultats sont tels que tous ceux qui ont fait le cycle primaire au complet avec ou sans certificat d'études se croient appelés à exercer un jour ou l'autre, un travail de bureau, ou un travail salarié si dégradant soit-il, toujours considéré comme moins pénible que l'agriculture. Le résultat le plus évident, c'est la désertion des villages par les jeunes de plus de 12 ans, qui vont grossir la population des bas-fonds urbains, bon nombre d'entre eux versent dans la délinquance et le banditisme



Les vieux et les femmes sont laissés au village : la production s'en ressent cruellement et les mentalités se figent dans un conservatisme qui inhibe tout esprit de créativité.

Ainsi, seule l'utilisation systématique des langues nationales comme support de l'éducation à l'école permet de réconcilier les enfants et leur milieu naturel, de les ancrer dans les valeurs de solidarité, de la dignité par le travail dans l'indépendance. L'introduction du travail manuel, ou mieux la participation des parents à leur formation, en les faisant cultiver ou initier aux techniques artisanales pourrait les insérer davantage au milieu qui est le leur, aux valeurs du terroir, comme la solidarité, l'entraide mutuelle, l'amour de la famille et l'interdépendance des intérêts des membres de la communauté villageoise, dont la fierté pour ce qu'on est et pour ce qu'on fait, le goût du travail bien fait, et la rectitude dans les relations avec le prochain. L'école devrait par la même intégrer l'enseignement religieux, et rompre avec la prétendue laïcité qui véhicule souvent les valeurs exogènes. L'éducation serait alors complète, parce qu'intégrant toutes les données de la vie des populations, qui font que l'homme préfère son village à tous les autres villages et son pays à tous les autres pays. Il est ainsi enraciné dans sa famille, dans son village, dans son peuple avec toutes leurs valeurs spirituelles et morales. Toute éducation en dehors de sa langue maternelle, nationale, contribue à en faire un étranger à son pays, à son village et même à sa famille, car la langue étrangère véhicule des valeurs dont la moindre n'est pas "l'égoïsme sacré", la primauté de l'individu sur le groupe, de l'intérêt particulier sur l'intérêt général.

Fundação Cuidar o Futuro



CONCLUSION

L'utilisation des langues nationales dans les écoles institutionnalisées, aura le mérite de généraliser l'éducation dans ces langues. Les populations adultes analphabètes seraient alors moins réticentes. Les dangers qui pourraient naître de l'alphabétisation fonctionnelle, donc restreinte et sélective pourraient ainsi disparaître. Les peuples, jeunes et vieux, seraient réconciliés avec leur langue et leur propre culture ; l'éducation cesserait d'être une chasse gardée pour une élite, une caste de mandarins, détentrice du savoir, car sans cela la minorité instruite pourrait être tentée de confisquer le savoir pour consolider ses positions et ses privilèges au détriment des populations. L'alphabétisation cesserait d'être réservée aux présidents des coopératives pris en dehors du monde paysan, et facilement tentés par des malversations, faute d'organes de contrôle efficaces et de la participation effective des coopérateurs. L'utilisation des langues nationales en généralisant l'éducation, pourrait faire émerger du monde rural des cadres locaux, compétents à la bonne marche des entreprises coopératives et à leurs effets démultiplicateurs. Par là même l'alphabétisation fonctionnelle, sélective intégrée aux projets destinés aux cadres s'élargirait, grâce à l'école, à la masse de la population. Il ne sert à rien, en effet, d'alphabétiser des minorités qui resteraient isolées entre la masse des analphabètes et la minorité éliste des alphabétisés en langues étrangères.

Dans l'état actuel des choses, l'utilisation des langues nationales dans le seul cadre du travail, des projets forcément restreints, et des sociétés d'intervention toujours inefficaces en la matière est un pis aller. En effet, la vie de relation est aussi importante que la vie professionnelle. A quoi sert l'alphabétisation en langues nationales dans un environnement où le postier, le commis, l'agent technique du CER, l'employé de bureau, le sous-préfet et son secrétaire, s'expriment et travaillent dans une autre langue, qui est une langue de prestige même si elle est étrangère.

Les langues nationales doivent cesser d'être pour les pouvoirs publics, les fonctionnaires, les partis politiques, de simples langues de propagande politique utilisées seulement pour les harangues des administrateurs en tournées ; ou lors des meetings de campagne électorale. Elles doivent être non seulement parlées, mais aussi écrites. Elles doivent être à la fois des langues nationales officielles, mais aussi de travail. Pour ce faire, il faudrait procéder à une alphabétisation de masse,

1. par le recyclage de tous les cadres de l'administration centrale, territoriale et locale, qui seront obligatoirement alphabétisés dans la langue du lieu d'exercice. Ce qui rapprocherait davantage les administrateurs des administrés ;
2. pour que cette alphabétisation ne soit pas un vain mot, rédiger tous les documents de travail dans la langue nationale à tous les niveaux de l'administration, par voie de conséquence, l'utilisation obligatoire de ces langues comme langues de travail par tous les fonctionnaires de l'Etat et les employés des organismes d'encadrement, d'intervention et de participation : justice, état-civil, police, poste, rôle des impôts, coopératives, écoles. Les langues étrangères seront réservées pour les relations inter-

.../...



nationales. Les grandes langues de communication seraient utilisées dans les relations avec les autres pays africains dans le cadre des organisations sous-régionales ou régionales ;

3. rédaction de tous les prospectus, rapports, discours et feuilles éducatives en langues nationales pour les mettre à la portée des populations concernées. De cette façon favoriser l'émergence ou la valorisation des littératures nationales, appuyées sur une politique consciente d'éditions et de publications ;

4. alphabétiser les hommes et les femmes par groupe d'intérêt, après avoir formé des alphabétisateurs et requis les services de toutes les structures d'encadrement administratif technique, politique, et scolaire : classe d'âge, conseils ruraux, coopérateurs (éleveurs, agriculteurs, pêcheurs), protection sanitaire dans le cadre des cases de santé et des pharmacie villageoises ou d'organisations pour la lutte contre les grandes endémies.

Fundação Cuidar o Futuro



BIBLIOGRAPHIE

1. Iba Dia THIAM - Eliane PELIEGER et Ibou FAYE
L'éducation civique, classe de 5^{ème} NEA, Dakar 1981.
2. Premier Séminaire opérationnel de Ross-Bethia sur l'alphabétisation fonctionnelle (5-10 juin 1972), 69 p. rénéotypées.
3. SAED-BEP : Formation : Cellule d'alphabétisation fonctionnelle.
Notes sur l'alphabétisation fonctionnelle et sélective, 3 p.
4. R.S. - S.E.P.H. : La Direction de l'Animation rurale et urbaine
8 p.
5. R.S. MEN : Direction de l'alphabétisation - L'alphabétisation au Sénégal 1960. p. 5 (par F. BADIANE).
6. F. BADIANE : Aperçu sur l'alphabétisation au Sénégal mars 1980,
10 p., + 2 annexes.
7. SAED. Atelier de formation : Oumar BA.
Alphabétisation fonctionnelle en langue nationale : wolof et pulaar
Système SAED, 1976, 6 p.
8. SAED Division
Formation Service Cooperation . Programme de formation des coopératives
6 p.
9. Direction alphabétisation
Séminaire opérationnel de Thiès (5-22 mai 1980)
Alphabétisation Coopération - Coopération - Développement ; 82 p.
10. Loi 72.02 du ler/2/1972 JO. S.
p. 252-253 portant réforme de l'administration territoriale.
11. Décret relatif à la transcription des langues nationales
Exposé des motifs. Decret sur l'orthographe et la séparation des mots
des langues nationales.



12. NEIDA
Concept, structure, modes d'action et programmes.
1978-1981 (BREDA, 1978).
13. Etude critique de l'Enseignement moyen pratique. (EMP) Communication
présentée par le SUDES aux Etats généraux de l'Education,
janvier 1981.
14. Etude critique de la méthode audio-visuelle PP.
15. ENEA
Recherche appliquée No. 2 supplément aux Cahiers de l'ENEA,
mai 1982, 24 p.
16. Langues africaines
Documents de la réunion d'experts sur la transcription et l'harmonisation
des langues africaines. (Niamey 17-21), juillet 1978 Unesco 1981, 200 p.
17. Langues africaines **Fundação Cuidar o Futuro**
Document sur l'utilisation des langues africaines régionales ou sous-
régionales comme véhicule de cultures et moyens de communication dans
le continent. Bamako, 18-22 juin 1979, Unesco 1981, 125 p.
18. UNESCO
Education des adultes : Notes d'information, No. 1-2, 1981, 26 p.
19. XAMLE
Revue de la division d'alphabétisation de la direction de la Formation
pratique (12 numéros déjà parus).
20. D.F.P. Division alphabétisation.
Brochure de poste alphabétisation portant sur des thèmes différents
des langues nationales au Sénégal. Ex. : communautés rurales, l'alcoolisme,
la santé.
21. Ahmed Sékou TOURE
Allocution à l'occasion de la 21ème session de la Conférence générale
de l'Unesco, Belgrade, 6 octobre 1980.



22. La voix de l'éducateur : Bulletin de liaison du SUDES. Spécial Etats généraux. 1981.

23. Loi de 1982
Portant sur la réorganisation des coopératives (Projet adopté en Conseil de Ministre et instance d'examen par l'Assemblée nationale).

Fundação Cuidar o Futuro

